



Samuel Longuet

FAUT-IL ACHETER LE F-35 POUR PARTICIPER AU PARTAGE NUCLÉAIRE DANS L'OTAN ?

**Les choix belge
et allemand**





**© Groupe de recherche
et d'information
sur la paix et la sécurité**

Avenue des Arts 7-8
B-1210 Bruxelles
Tél : 0473 982 820
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source et de l'auteur.

Photo de couverture : US Air Force / Ministerie van Defensie - De F-35 en de F-16 vliegen in de lucht uit elkaar (image modifiée) via Wikipédia.

Prix : 10 euros

ISSN : 2466-6734
ISBN : 978-2-87291-231-5
ISBN : 978-2-87291-232-2 (version e-pub)

Version PDF :
<https://www.grip.org/faut-il-acheter-le-f-35-pour-participer-au-partage-nucleaire-dans-lotan>

LE GRIP BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DU SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE DE LA



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Les Rapports du GRIP sont également
diffusés sur www.i6doc.com,
l'édition universitaire en ligne.

FAUT-IL ACHETER LE *F-35* POUR PARTICIPER AU PARTAGE NUCLEAIRE DANS L'OTAN ?



Les choix belge et allemand

LES RAPPORTS DU GRIP 2023 /4

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	3
INTRODUCTION	5
1. LES ARMES NUCLÉAIRES NON STRATÉGIQUES ET LE PARTAGE NUCLÉAIRE DANS L'OTAN	7
1.1 QU'EST-CE QUE LA BOMBE NUCLÉAIRE B61 ?	7
1.2 À quoi les <i>B61</i> en Europe serv(ai)ent-elles ?	11
1.3 Le désarmement nucléaire non stratégique dans l'OTAN après la Guerre froide	13
1.4 Le renouveau de l'armement nucléaire non stratégique	18
1.5 <i>B61-12</i> et <i>F-35</i> : un mariage arrangé	22
2. LES NON-DITS NUCLÉAIRES DANS LA PROCÉDURE DE REMPLACEMENT DES <i>F-16</i> BELGES	25
2.1 La question du partage nucléaire dans le débat politique belge	25
2.2 Débats et disputes autour du remplacement des <i>F-16</i> belges	27
2.3 Une opacité troublante sur la question de la capacité nucléaire du successeur du <i>F-16</i>	30
3. MÉNAGER INDUSTRIE DE DÉFENSE EUROPÉENNE ET PARTICIPATION NUCLÉAIRE : LE REMPLACEMENT DES <i>TORNADO</i> EN ALLEMAGNE	37
3.1 La présence d'armes nucléaires en Allemagne : une question politique plus présente qu'en Belgique	37
3.2 Un avion états-unien pour le partage nucléaire	40
3.3 <i>F/A-18</i> ou <i>F-35</i> ?	42
CONCLUSION	46

LISTE DES ACRONYMES

ACCaP	<i>Air Combat Capability Program</i>
LEP	<i>Life Extension Program</i>
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
NPG	<i>Nuclear Planning Group</i> / Groupe des plans nucléaires
RfGP	<i>Request for Government Proposal</i>
SALT	<i>Strategic Arms Limitation Talks</i>
SCAF	<i>Système de combat aérien du futur</i>
SORT	<i>Strategic Offensive Reduction Treaty</i>
START	<i>Strategic Arms Reduction Treaty</i>

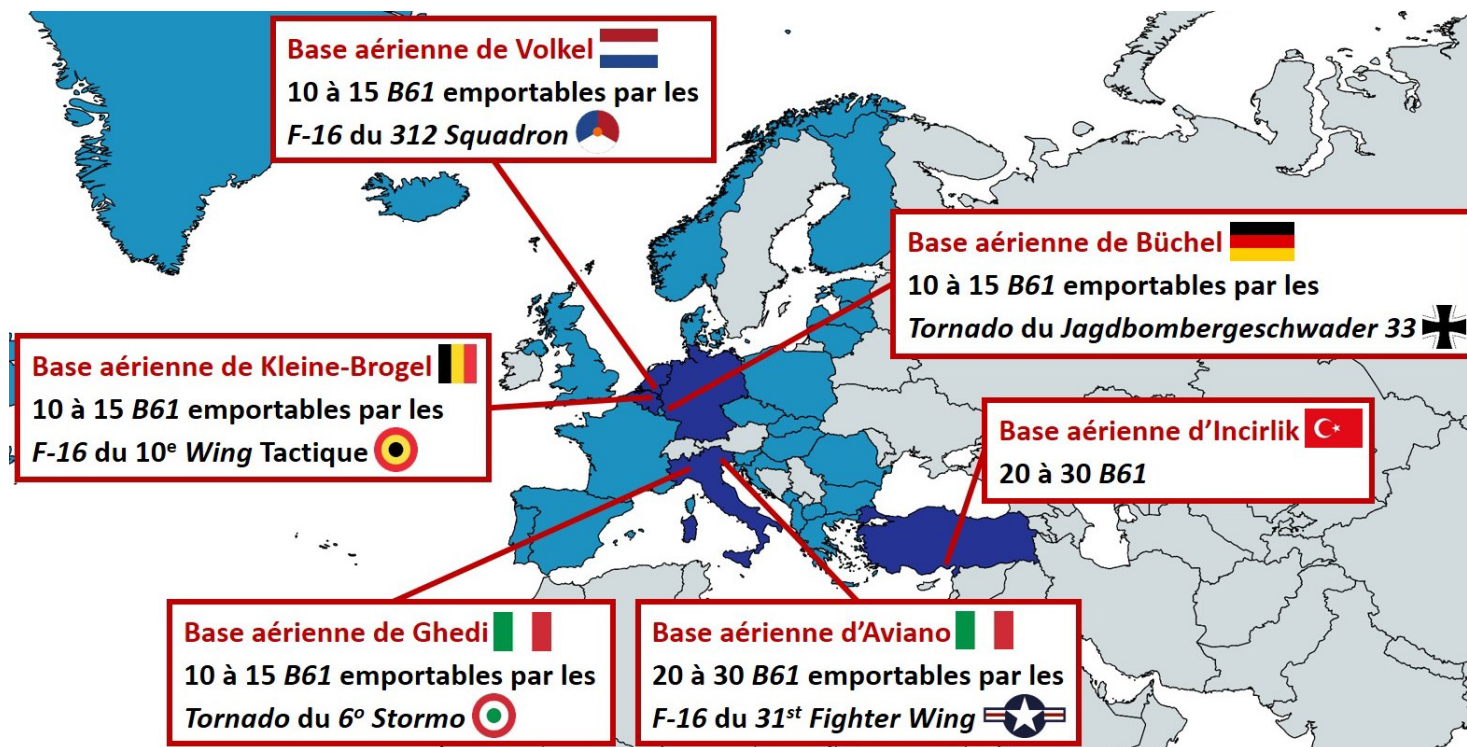
Partis politiques allemands

CDU	<i>Christlich Demokratische Union</i> (démocrate-chrétien)
CSU	<i>Christlich-Soziale Union</i> (démocrate-chrétien bavarois)
FDP	<i>Freie Demokratische Partei</i> (libéral)
SPD	<i>Sozialdemokratische Partei</i> (social-démocrate)

Partis politiques belges

cdH	Centre démocrate humaniste (démocrate-chrétien francophone)
CD&V	<i>Christen-Democratisch en Vlaams</i> (démocrate-chrétien néerlandophone)
MR	Mouvement réformateur (libéral francophone)
N-VA	<i>Nieuw-Vlaamse Alliantie</i> (nationaliste flamand)
Open VLD	<i>Open Vlaamse Liberalen en Democraten</i> (libéral néerlandophone)
PS	Parti socialiste (social-démocrate francophone)
PTB	Parti du travail de Belgique (gauche radicale)
sp.a	<i>Socialistische Partij Anders</i> (social-démocrate néerlandophone)

Bases aériennes sur lesquelles sont stockées des bombes nucléaires états-uniennes dans le cadre du partage nucléaire de l'OTAN¹



1. Carte réalisée par l'auteur selon les données de : KRISTENSEN Hans M., KORDA Matt, JOHNS Eliana et KNIGHT Mackenzie, « [Nuclear weapons sharing, 2023](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 79, n° 6, 7 novembre 2023, p. 397-399. Si les B61 stockées à Incirlik devaient être utilisées, c'est une unité états-unienne qui serait chargée de les emporter, mais la Turquie n'autorise pas que des avions états-uniens soient stationnés de façon permanente sur la base.

INTRODUCTION

Plusieurs États européens (l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas) participent au partage nucléaire (*nuclear sharing*) au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), une politique conçue pour leur donner un rôle dans la dissuasion nucléaire de l'Alliance atlantique. Dans le cadre de cette politique, des bombes nucléaires aéroportées états-uniennes B61 sont stockées sur cinq bases aériennes européennes et une base turque. La participation des États européens au partage nucléaire ne se traduit pas seulement par le stockage de bombes états-uniennes sur leur sol. Dans l'hypothèse d'une guerre nucléaire, ce sont aussi les forces aériennes allemandes (*Luftwaffe*), belges (Composante Air), italiennes (*Aeronautica Militare*) et néerlandaises (*Koninklijke Luchtmacht*) qui seraient chargées d'emporter et de larguer ces bombes sur un adversaire.

Deux types d'avion de combat des forces aériennes européennes sont donc affectés à ces missions nucléaires. Dans les forces aériennes belges et néerlandaises, il s'agit des F-16A *Fighting Falcon* produits par l'entreprise états-unienne *General Dynamics* (dont la branche aéronautique a été rachetée en 1993 par *Lockheed Martin*). Dans les forces aériennes allemandes et italiennes, il s'agit des *Tornado IDS* produits par le consortium germano-italo-britannique *Panavia*. Les F-16 ont été livrés entre 1979 et 1991 à la Belgique et entre 1979 et 1989 aux Pays-Bas². Les *Tornado* ont été livrés entre 1981 et 1987 à l'Allemagne et entre 1982 et 1989 à l'Italie³. Tous ces avions sont censés arriver au bout de leur vie opérationnelle en 2030 ou avant.

Pour leur mission de bombardement nucléaire, tous ces appareils vont être remplacés par des F-35A *Lightning II* du constructeur états-unien *Lockheed Martin*. À la fin des années 1990, l'Italie et les Pays-Bas ont fait le choix de rejoindre dès la phase de conception et de développement le programme multinational *Joint Strike Fighter (JSF)* qui a débouché sur la production du F-35⁴. Pour la Belgique et l'Allemagne, la décision d'acquérir le F-35 date respectivement de 2018 et 2022. C'est sur ces deux derniers cas que le présent rapport entend se pencher.

En effet, derrière la question du remplacement du F-16 en Belgique et du *Tornado* en Allemagne se pose celle de la contrainte sur le choix d'un avion de combat que fait peser la participation au partage nucléaire de l'OTAN. Les États européens qui participent à cette politique doivent-ils nécessairement acheter des avions états-uniens pour emporter des bombes nucléaires états-uniennes ?

2. DIELEN Wim, « [Belgium](#) », *F-16.net* ; « [The Netherlands](#) », *F-16.net*.

3. « [Germany](#) », *Panavia* ; « [Italy](#) », *Panavia*.

4. MASSON Hélène, « [Le JSF/F-35 en Europe : le prix du pragmatisme](#) » dans Fondation pour la Recherche stratégique, *Annuaire Stratégique et Militaire 2004*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 301.

Répondre à cette question apporte un éclairage sur celle, plus large, de la place des exportations états-uniennes dans les acquisitions européennes de matériel militaire⁵. C'est d'autant plus important que l'acquisition du F-35 par la Belgique et l'Allemagne peut avoir des conséquences de long terme sur le développement d'avions de combat en Europe⁶. Plus généralement, répondre à cette question permet aussi de revenir sur les tenants et les aboutissants du partage nucléaire au sein de l'OTAN et sa cohérence avec l'objectif affiché d'un désarmement nucléaire global. Les États qui bénéficient du parapluie nucléaire états-unien – au premier rang desquels se trouvent les États qui participent au partage nucléaire au sein de l'OTAN – jouent en effet un rôle dans la diffusion et la perpétuation de la logique de la dissuasion nucléaire⁷.

Pour répondre à cette question, ce rapport procède en trois étapes. Il revient d'abord sur le contexte dans lequel il a été décidé au sein de l'OTAN de continuer à baser des armes nucléaires états-uniennes en Europe après la fin de la Guerre froide et de développer des avions pour les larguer (1). Il montre ensuite que dans le cas de la Belgique, le débat sur la capacité d'export nucléaire du successeur des F-16 de la Composante Air n'a pas vraiment eu lieu, du fait des non-dits du gouvernement (2). Il s'intéresse enfin au processus sinueux qui a conduit l'Allemagne à choisir le F-35 pour reprendre la mission nucléaire de ses *Tornado* (3).

5. MCLEARY Paul et LYNCH Suzanne, « [The US wants Europe to buy American weapons; the EU has other ideas](#) », *Politico*, 14 juin 2023 ; MAULNY Jean-Pierre, « [The Impact of the War in Ukraine on the European Defence Market](#) », *IRIS*, Policy paper, septembre 2023, p. 15-18.

6. LONGUET Samuel, « [Acquérir le F-35 et développer le Système de combat aérien du futur en Europe : les dilemmes belges et allemands](#) », *GRIP*, Note d'analyse, 21 septembre 2023, 22 pages.

7. ERÄSTÖ Tytti, « [The Role of Umbrella States in the Global Nuclear Order](#) », *SIPRI*, SIPRI Insight on Peace and Security n° 2023/06, juin 2023, 24 pages.

1. LES ARMES NUCLÉAIRES NON STRATÉGIQUES ET LE PARTAGE NUCLÉAIRE DANS L'OTAN

Quelques éléments techniques et historiques sont indispensables pour comprendre le contexte et les données du problème du remplacement des avions affectés au partage nucléaire en Europe. Cette première partie revient d'abord sur ce que sont les bombes nucléaires états-uniennes encore présentes en Europe (1.1) et ce à quoi elles devaient servir pendant la Guerre froide (1.2). Puis elle revient sur les événements depuis la fin de la Guerre froide qui ont amené l'OTAN à réduire le nombre d'armes nucléaires états-uniennes en Europe (1.3), avant que le regain de tension avec la Russie ne vienne sédimenter la présence de ces armes en Europe (1.4). Enfin, elle revient sur le lien qui unit le développement de la dernière version de la bombe nucléaire *B61* avec celui de l'avion de combat *F-35* (1.5).

1.1 Qu'est-ce que la bombe nucléaire B61 ?

La *B61* est une bombe nucléaire aéroportée dite « à gravité » ou « à chute libre », c'est-à-dire qu'elle n'a pas de dispositif de propulsion autonome. Elle est conçue pour être larguée par un avion et pour tomber vers sa cible en suivant les lois de la gravité. Au total, quinze versions de cette bombe ont été développées par le laboratoire national de Los Alamos, au Nouveau-Mexique, dont cinq sont encore dans les arsenaux états-uniens en 2023. Les *B61-7* et *B61-11* sont des bombes stratégiques destinées à être emportées par les bombardiers lourds à long rayon d'action *Northrop B-2 Spirit*⁸. Les *B61-3* et *B61-4* sont des armes nucléaires dites « non stratégiques » qui peuvent être emportées par des « avions à double capacité » (« *dual capable aircrafts* », DCA), c'est-à-dire des avions de combat qui peuvent mener des missions tant conventionnelles que nucléaires, comme les *F-16* et les *Tornado*⁹. Les *B61-12* sont une nouvelle variante, résultant d'un programme de modernisation et d'extension de la durée de vie (*Life Extension Program*, LEP) des *B61-3*, *B61-4*, *B61-7* et *B61-10*¹⁰. Les préparatifs de leur arrivée en Europe se sont accélérés à la fin de l'année 2022¹¹.

8. KRISTENSEN Hans, « [B-52 Bomber No Longer Delivers Nuclear Gravity Bombs](#) », *Federation of American Scientists*, 25 mai 2017 ; KRISTENSEN Hans M. et KORDA Matt, « [United States nuclear weapons, 2023](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 79, n° 1, 2023, p. 41.

9. KRISTENSEN Hans M. et KORDA Matt, « [United States nuclear weapons](#) », *loc. cit.*, p. 43.

10. United States Government Accountability Office, « [B61-12 Nuclear Bomb: Cost Estimate for Life Extension Incorporated Best Practices, and Steps Being Taken to Manage Remaining Program Risks](#) », GAO-18-456, mai 2018, p. 11.

11. BENDER Bryan, MCLEARY Paul et BANCO Erin, « [U.S. Speeds up plans to store upgraded nukes in Europe](#) », *Politico*, 26 octobre 2022 ; KRISTENSEN Hans, « [The C-17A Has Been Cleared To Transport B61-12 Nuclear Bomb To Europe](#) », *Federation of American Scientists*, 9 janvier 2023.

Les variantes de la bombe nucléaire B61¹²

Variante	Statut	Puissance (kt ¹³)
B61-3	En service, non stratégique, doit être remplacée par la B61-12	0,3, 1,5, 60 ou 170
B61-4		0,3, 1,5, 10 ou 50
B61-7	En service, stratégique, doit être remplacée par la B61-12 ou la B61-13	Réglable jusqu'à 350
B61-10	Retirée du service en 2016, non stratégique, doit être remplacée par la B61-12	0,3, 5, 10 ou 80
B61-11	En service, stratégique, conçue pour s'enfoncer dans le sol (<i>earth-penetrating</i>)	50
B61-12	En service, stratégique et non stratégique, remplace progressivement les B61-3/-4/-7/-10	0,3, 1,5, 10 ou 50
B61-13	En projet, stratégique, doit remplacer une partie des B61-7	Réglable jusqu'à 350

12. NORRIS Robert S., KRISTENSEN Hans M. et HANDLER Joshua, « [The B-61 Family of Bombs](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 59, n° 1, janvier 2003, p. 76 ; KRISTENSEN Hans M. et NORRIS Robert S., « [The B61 family of nuclear bombs](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 70, n°3, 2014, p. 81 ; National Nuclear Security Administration, « [Fiscal Year 2024: Stockpiling Stewardship and Management Plan. Report to Congress](#) », *U.S. Department of Energy*, novembre 2023, p. 1-5. Au début des années 2000, la puissance maximale de la B61-4 était estimée à 45 kilotonnes. Aujourd'hui, on l'évalue plutôt à environ 50 kilotonnes. Ne figurent pas dans ce tableau la B61-1 remplacée par la B61-7, les B61-0/-2/-5 retirées du service à la fin des années 1990 et les B61-6/-8/-9 dont les programmes ont été annulés.
13. On mesure l'énergie dégagée par une explosion nucléaire par la masse équivalente de trinitrotoluène (TNT, un explosif conventionnel) qu'il faudrait faire détonner pour dégager la même énergie. *Little Boy*, la bombe larguée sur Hiroshima le 6 août 1945, avait une puissance d'environ 15 kilotonnes (kt).

Plusieurs critères, qui ne se recoupent qu'imparfaitement, existent pour distinguer les armes nucléaires stratégiques et non stratégiques¹⁴, qu'on appelle aussi « *substratégiques*¹⁵ », « *tactiques* », « *du champ de bataille* » ou « *de théâtre*¹⁶ ». On peut les distinguer par exclusion¹⁷ : est non stratégique toute arme nucléaire qui n'est pas couverte par les accords de désarmement stratégique conclus entre les États-Unis et l'Union soviétique ou la Russie (SALT, START et SORT¹⁸), c'est-à-dire une arme qui n'est lancée ni par un missile balistique intercontinental, ni par un missile tiré depuis un sous-marin nucléaire lanceur d'engin ni par un avion bombardier à long rayon d'action. On peut aussi retenir le critère de la portée, qui se rapproche d'ailleurs du critère précédent : est non stratégique une arme nucléaire qui n'a pas une portée intercontinentale¹⁹. Enfin, on peut les distinguer par leurs cibles prévues²⁰. Alors que les forces nucléaires stratégiques sont conçues pour frapper les forces stratégiques, les centres vitaux ou les infrastructures critiques d'un adversaire, les forces nucléaires non stratégiques peuvent employer leurs armes contre les forces militaires adverses sur un théâtre d'opérations²¹ – d'où le fait qu'on les décrive parfois comme des armes nucléaires « *du champ de bataille* » ou « *de théâtre* ».

-
14. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, Federation of American Scientists, Special Report n° 3, mai 2012, p. 9-10 ; ZAJEC Olivier, « "Some other kinds of controlled general war". Deux ans après la Nuclear Posture Review américaine de 2018, quel débat sur l'emploi des armes nucléaires tactiques ? » IESD, Note de recherche n° 4, septembre 2020, p. 10-11 ; DE CHAMPCHESEL Tiphaine, *Les armes nucléaires tactiques réhabilitées ?*, IRSEM, Étude n° 105, avril 2023, p. 23.
 15. OTAN, « *Le Concept stratégique de l'Alliance* », Rome, 8 décembre 1991, §57 ; OTAN, « *Le Concept stratégique de l'Alliance* » Washington, 24 avril 1999, §64.
 16. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, *op. cit.*, p. 9-10 ; Office of the Deputy Assistant Secretary of Defense for Nuclear Matters, « *Nuclear Matters Handbook 2020* », 2020, p. 44.
 17. Office of the Deputy Assistant Secretary of Defense for Nuclear Matters, « *Nuclear Matters Handbook 2020* », *loc. cit.*, p. 44 ; WOOLF Amy F., « *Nonstrategic Nuclear Weapons* », *Congressional Research Service*, 7 mars 2022, p. 8-10.
 18. *Interim Agreement Between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics on Certain Measures with Respect to the Limitation of Strategic Offensive Arms (SALT I)*, signé à Moscou le 26 mai 1972, entré en vigueur le 3 octobre 1972 ; *Treaty Between the United States of America and the Union of Socialist Republics on the Limitation of Strategic Offensive Arms, Together With Agreed Statements and Common Understandings Regarding the Treaty (SALT II)*, signé à Vienne le 18 juin 1979 ; *Treaty Between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics on Further Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms (START I)*, signé à Moscou le 31 juillet 1991, entré en vigueur le 5 décembre 1994 ; *Treaty Between the United States of America and the Russian Federation on Further Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms (START II)*, signé à Moscou le 3 janvier 1993 ; *Treaty Between the United States of America and the Russian Federation on Strategic Offensive Reductions (SORT)*, signé à Moscou le 24 mai 2002, entré en vigueur le 1^{er} juin 2003 ; *Treaty Between the United States of America and the Russian Federation on Measures for Further Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms (New START)*, signé à Prague le 8 avril 2010, entré en vigueur le 5 février 2011.
 19. KRISTENSEN Hans M., KORDA Matt, « *Tactical Nuclear Weapons* », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 75, n° 5, 2019, p. 254.
 20. Voir aussi QUÉAU Yannick, « Armes nucléaires », dans Benoît DURIEUX, Jean-Baptiste Jeangène VILMER et Frédéric RAMEL, *Dictionnaire de la paix et de la guerre*, PUF, Paris, p. 104-111.
 21. Joint Chiefs of Staff, « *Department of Defense Dictionary of Military Associated Terms* », Joint Publication 1-02, 8 novembre 2010 (mis à jour au 31 décembre 2010), p. 261 ; Office of the Deputy Assistant Secretary of Defense for Nuclear Matters, « *Nuclear Matters Handbook 2016* », 2016, p. 17.

La frontière est d'autant plus floue que la nouvelle variante de la *B61*, la *B61-12*, doit remplacer à la fois des armes stratégiques – les *B61-3*, *B61-4* et *B61-10* – et non stratégiques – les *B61-7*. La nouvelle version de la bombe intègre des composants venant de toutes ces versions²². Elle reprend la charge nucléaire de la *B61-4*²³, dont la puissance est réglable, allant de 0,3 à 50 équivalents-kilotonnes de trinitrotoluène (TNT)²⁴. Cette nouvelle version est équipée d'un système de guidage par ailerons (*tail kit*) qui augmente sa portée et sa précision²⁵. Le gouvernement états-unien a longtemps déclaré que la *B61-12* devait remplacer toutes les *B61-7*, bien que ces dernières soient sept fois plus puissantes (350 kilotonnes). La *B61-12* devait compenser ce différentiel de puissance grâce à sa précision améliorée et être quand même capable de menacer les mêmes cibles²⁶. Toutefois, en octobre 2023, le département de la Défense états-unien annonce que certaines *B61-7* seront remplacées par une nouvelle variante, la *B61-13*, qui en reprendra la charge nucléaire de 350 kilotonnes²⁷.

La puissance de la *B61-12* peut en effet paraître relativement limitée par rapport à d'autres versions de la *B61*²⁸ ou à d'autres armes nucléaires stratégiques²⁹, mais elle reste colossale. À sa puissance minimale de 300 tonnes, elle est déjà 26 fois plus puissante que la plus puissante bombe conventionnelle de l'arsenal états-unien³⁰. À sa puissance maximale de 50 kilotonnes, elle est plus de trois fois plus puissante que la bombe qui a tué entre 70 000 et 140 000 personnes à Hiroshima³¹. Tout emploi d'une telle arme, même de façon « *non*

22. KRISTENSEN Hans, « [B61-12: The New Guided Standoff Nuclear Bomb](#) », *Federation of American Scientists*, 2014, p. 2.

23. KRISTENSEN Hans M., KORDA Matt, « [Tactical Nuclear Weapons](#) », *loc. cit.*, p. 258.

24. Voir la note n° 13, p. 8.

25. KRISTENSEN Hans M. et KORDA Matt, « [United States nuclear weapons](#) », *loc. cit.*, p. 41, 44.

26. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, *op. cit.*, p. 24 ; United States Government Accountability Office, « [B61-12 Nuclear Bomb](#) », *loc. cit.*, p. 11-12.

27. « [Department of Defense Announces Pursuit of B61 Gravity Bomb Variant](#) », *U. S. Department of Defense*, 27 octobre 2023. D'après Hans Kristensen et Matt Korda, chercheurs à la *Federation of the American Scientists*, cette décision vise surtout à donner satisfaction aux parlementaires républicains qui refusent le retrait de la bombe nucléaire *B83-1* des arsenaux états-uniens. Cette bombe est la dernière bombe nucléaire à gravité états-unienne d'une puissance d'une mégatonne. Les administrations Obama et Biden souhaitent la retirer du service, tandis que l'administration Trump s'y est opposée. Avec cette annonce d'une *B61-13*, l'administration Biden proposerait donc de conserver une bombe nucléaire à gravité de forte puissance pour que les Républicains acceptent enfin de retirer du service la *B83-1* qui devient trop coûteuse à entretenir. Voir : KRISTENSEN Hans et KORDA Matt, « [Biden Administration Decides To Build A New Nuclear Bomb To Get Rid Of An Old Bomb](#) », *Federation of the American Scientists*, 27 octobre 2023.

28. KRISTENSEN Hans M. et NORRIS Robert S., « [The B61 family of nuclear bombs](#) », *loc. cit.*, p. 81.

29. Missile Defence Project, « [Minuteman III](#) », *Missile Threat*, *Center for Strategic and International Studies*, 19 septembre 2016 ; Missile Defence Project, « [AGM-86 Air-Launched Cruise Missile \(ALCM\)](#) », *Missile Threat*, *Center for Strategic and International Studies*, 29 novembre 2016 ; Missile Defence Project, « [Trident D5](#) », *Missile Threat*, *Center for Strategic and International Studies*, 19 septembre 2016.

30. SCHMITT Michael et BARKER Peter, « ["The Mother of All Bombs": Understanding the Massive Ordnance Air Blast Weapon](#) », *Just Security*, 15 avril 2017 ; calculs de l'auteur.

31. WELLERSTEIN Alex, « [Counting the dead at Hiroshima and Nagasaki](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 4 août 2020.

stratégique » contre des forces militaires ennemies sur un théâtre d'opérations, aurait des conséquences stratégiques majeures³². Pour cette raison, le secrétaire à la Défense états-unien James Mattis déclare en février 2018 devant la Chambre des représentants des États-Unis qu'il ne considère aucune arme nucléaire comme « *tactique* » ou « *non stratégique* »³³. Cela n'a pas empêché le secrétaire Mattis de préfacer quelques jours plus tôt la *Nuclear Posture Review* (le document qui résume la posture nucléaire d'une administration états-unienne) de l'administration Trump, qui encourage pourtant le développement par les États-Unis de capacités nucléaires dites « *non stratégiques* »³⁴. Cette contradiction montre toutes les difficultés et les ambiguïtés qu'il y a à faire une distinction entre les armes nucléaires stratégiques et non stratégiques.

1.2 À quoi les B61 en Europe serv(ai)ent-elles ?

Le développement de la B61 commence en 1963 et sa première variante est mise en production en octobre 1966³⁵. À cette époque, des armes nucléaires états-uniennes sont déjà déployées en Europe depuis une décennie³⁶. En décembre 1966, on établit au sein de l'OTAN un Groupe des plans nucléaires (*Nuclear Planning Group*, NPG). Les Alliés sont alors inclus dans la planification et la conduite des opérations nucléaires³⁷. Selon ses défenseurs, cette politique permet de crédibiliser la dissuasion étendue (*extended deterrence* – selon laquelle le parapluie nucléaire états-unien protège également les alliés des États-Unis contre une agression armée) et de réduire le risque que d'autres États européens – en particulier l'Allemagne – ne se dotent de leur propre armement nucléaire, comme le Royaume-Uni et la France³⁸.

En janvier 1968, l'OTAN adopte la doctrine de la « *riposte graduée* » (« *flexible response* »). Selon celle-ci, une agression soviétique contre les Alliés en Europe ne donnerait pas immédiatement lieu à des frappes nucléaires stratégiques états-uniennes contre les forces stratégiques, les centres vitaux et les infrastructures critiques de l'Union soviétique. La riposte stratégique n'arriverait qu'en troisième lieu. On tenterait d'abord de contenir les forces du Pacte de Varsovie dans un affrontement conventionnel. Puis, si les forces de

32. KRISTENSEN Hans M., KORDA Matt, « [Tactical Nuclear Weapons](#) », *loc. cit.*, p. 255.

33. House of Representatives, « [The National Defense Strategy and the Nuclear Posture Review: Hearing Held February 6, 2018](#) », Committee on Armed Services, 2018, p. 18, 24.

34. « *non-strategic* » [traduction libre] : U.S. Department of Defense, « [2018 Nuclear Posture Review](#) », février 2018, p. XI-XIII, 52-55.

35. NORRIS Robert S., KRISTENSEN Hans M. et HANDLER Joshua, « [The B-61 Family of Bombs](#) », *loc. cit.*, p. 74 ; KRISTENSEN Hans M. et NORRIS Robert S., « [The B61 family of nuclear bombs](#) », *loc. cit.*, p. 79.

36. FUHRMANN Matthew et SECHSER Todd S., « [Signaling Alliance Commitments : Hand-Tying and Sunk Costs in Extended Nuclear Deterrence](#) », *American Journal of Political Science*, vol. 58, n° 4, octobre 2014, p. 926.

37. SAUER Tom, « [U.S. tactical nuclear weapons: A European perspective](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 66, n° 5, 2010, p. 65 ; EGELAND Kjølv, « [Spreading the Burden: How NATO Became a 'Nuclear' Alliance](#) », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 31, n° 1, 2020, p. 150-153.

38. ALBERQUE William, *The NPT and the Origin of NATO's Nuclear Sharing Arrangement*, IFRI, Proliferation Paper n° 57, février 2017, p. 18-25 ; MATTELAER Alexander, « [Articulating the logic of nuclear-sharing](#) », *Egmont*, Security Policy Brief n° 116, octobre 2019, p. 2-3.

l'OTAN ne peuvent repousser leur adversaire conventionnellement, on procéderait à des frappes nucléaires limitées contre les forces d'invasion ennemies³⁹. Cette doctrine n'est cependant suivie d'effet que quelques années plus tard, avec le développement de plans nucléaires intégrant réellement des options de frappe nucléaires limitées⁴⁰. Ainsi, les armes nucléaires non stratégiques sont censées assurer un « *continuum de dissuasion*⁴¹ », c'est-à-dire qu'elles doivent constituer un échelon intermédiaire dans l'escalade nucléaire entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, avant un échange nucléaire stratégique. Cette menace de frappes nucléaires limitées au théâtre d'opérations européen est censée être plus crédible que celle de représailles massives entraînant une destruction mutuelle des États-Unis et de l'Union soviétique⁴². Cependant, cela veut dire que l'une des options envisagées pour que les États-Unis défendent l'Europe contre une attaque soviétique est d'y concentrer – en particulier en Allemagne – les frappes nucléaires et leur cortège de morts et de destructions⁴³. En outre, à l'époque déjà, ces plans pour une « *guerre nucléaire limitée* » laissent de nombreux analystes états-uniens dubitatifs quant à la possibilité de contrôler une escalade nucléaire avec l'Union soviétique qui ne déboucherait pas sur une annihilation réciproque⁴⁴.

Dès 1991, la fin de la Guerre froide amène l'OTAN à réduire sa dépendance à l'arme nucléaire dans sa doctrine de riposte graduée⁴⁵, ce qu'elle proclame presque systématiquement à chaque sommet de l'OTAN depuis 2010⁴⁶. Pourtant, cette doctrine n'a jamais été formellement abandonnée⁴⁷. Les documents officiels de l'OTAN indiquent que les circonstances dans lesquelles l'Alliance serait amenée à utiliser l'arme nucléaire sont

-
39. NATO, *Overall Strategic Concept for the Defense of the North Atlantic Treaty Organisation Area*, A Report by the Military Committee to the Defense Planning Committee, MC 14/3, 16 septembre 1967, p. 10-11.
 40. GAVIN Francis J., « *The Myth of Flexible Response: United States Strategy in Europe during the 1960s* », *The International History Review*, vol. 23, n° 4, 2001, p. 874-875 ; FREEDMAN Lawrence et MICHAELS Jeffrey, *The Evolution of Nuclear Strategy*, 4^e édition, Londres, Palgrave MacMillan, 2019, p. 383, 465-475.
 41. « *Continuum of Deterrence* » [traduction libre] : KAMP Karl-Heinz et REMKES Robertus C. N., « Option for NATO Nuclear Sharing Arrangements » in ANDREASEN Steve et WILLIAMS Isabelle (dir.), *Reducing Nuclear Risks in Europe: A Framework for Action*, Washington DC, Nuclear Threat Initiative, 2010, p. 80.
 42. BRUSTLEIN Corentin, *La guerre nucléaire limitée : un renouveau stratégique américain*, IFRI, Focus stratégique n° 77, novembre 2017, p. 11-13.
 43. SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *Withdrawal Issues: What NATO countries say about the future of tactical nuclear weapons in Europe*, IKV Pax Christi, mars 2011, p. 13.
 44. BURR William, « *Looking Back: The Limits of Limited Nuclear War* », *Arms Control Today*, vol. 36, janvier 2006 ; WILSON Geoff et SAETREN Will, « *No, You Can't Have a Small Nuclear War* », *War Is Boring*, 26 mai 2016.
 45. OTAN, « *Concept stratégique 1991* », *loc. cit.*, §40.
 46. OTAN, « *Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord* », Lisbonne, 20 novembre 2010, p. 24-25, §26 ; OTAN, « *Déclaration du sommet de Lisbonne* », 20 novembre 2010, §31 ; OTAN, « *Revue de la posture de dissuasion et de défense* », 20 mai 2012, §26 ; OTAN, « *Communiqué du Sommet de Varsovie* », 9 juillet 2016, §65 ; OTAN, « *Déclaration du sommet de Bruxelles* », 11 juillet 2018, §42 ; OTAN, « *Communiqué du sommet de Bruxelles* », 14 juin 2021, §45 ; OTAN, « *Communiqué du Sommet de Vilnius* », 11 juillet 2023, §43.
 47. BEACH Hugh, « *The end of nuclear sharing? US nuclear weapons in Europe* », *RUSI Journal*, vol. 154, n° 6, décembre 2009, p. 48.

« *plus lointaines* » en 1991⁴⁸, « *extrêmement éloignées* » en 1999⁴⁹, « *extrêmement improbables* » de 2010 à 2021⁵⁰ et « *très peu probables* » depuis 2022⁵¹.

Si les *B61* stockées en Europe devaient un jour être utilisées dans un conflit, cela ne pourrait être décidé qu'à l'unanimité par le NPG, qui rassemble tous les membres de l'OTAN sauf la France (qui n'a pas souhaité participer à la planification commune des opérations nucléaires)⁵². Les Alliés s'entraînent régulièrement à devoir larguer ces bombes au cours des exercices annuels *Steadfast Noon*⁵³. Lors de ces entraînements, les forces aériennes des États membres de l'OTAN ne participant pas directement au partage nucléaire peuvent tout de même apporter leur soutien à la mission (*Support of Nuclear Operations with Conventional Air Tactics*, SNOWCAT)⁵⁴.

1.3 Le désarmement nucléaire non stratégique dans l'OTAN après la Guerre froide

Au début des années 1970, il y a 7 300 armes nucléaires états-uniennes de tous types en Europe et en Turquie, des obus d'artillerie aux missiles balistiques, en passant par les bombes aéroportées comme la *B61*⁵⁵. Cet arsenal est ensuite progressivement réduit. En 1991, il n'y a plus que 2 500 de ces armes en Europe et en Turquie et le président états-unien George H. Bush décide d'en retirer toutes les armes tirées depuis le sol pour ne garder que 480 bombes *B61* aéroportées⁵⁶. Au cours des années 2000, ces bombes sont retirées des bases aériennes d'Araxos (Grèce) en 2001⁵⁷, de Ramstein (Allemagne, où la base de

48. OTAN, « [Concept stratégique 1991](#) », *loc. cit.*, §57.

49. OTAN, « [Concept stratégique 1999](#) », *loc. cit.*, §64.

50. OTAN, « [Concept stratégique 2010](#) », *loc. cit.*, p. 15, §17 ; OTAN, « [Revue de la posture de dissuasion](#) », *loc. cit.*, §9 ; OTAN, « [Déclaration du sommet du Pays de Galles](#) », Cardiff, 5 septembre 2014, §50 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Varsovie](#) », *loc. cit.*, §54 ; OTAN, « [Déclaration du sommet de Bruxelles](#) », *loc. cit.*, §36 ; OTAN, « [Communiqué du sommet de Bruxelles](#) », *loc. cit.*, §41.

51. OTAN, « [Concept stratégique 2022 de l'OTAN](#) », Madrid, 29 juin 2022, p. 8, §28 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Vilnius](#) », *loc. cit.*, §43.

52. « [NATO's Nuclear Sharing Arrangement](#) », OTAN, Factsheet, février 2022, p. 1.

53. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, *op. cit.*, p. 22-23 ; KRISTENSEN Hans, « [NATO Nuclear Weapons Exercise Over Southern Europe](#) », *Strategic Security*, Federation of American Scientists, 20 octobre 2021 ; KRISTENSEN Hans, « [NATO Steadfast Noon Exercise And Nuclear Modernization In Europe](#) », *Federation of American Scientists*, 17 octobre 2022.

54. KRISTENSEN Hans, « [Polish F-16s In NATO Nuclear Exercise In Italy](#) », *Strategic Security*, Federation of American Scientists, 27 octobre 2014 ; KRISTENSEN Hans, « [NATO Nuclear Exercise Underway With Czech and Polish Participation](#) », *Federation of American Scientists*, 17 octobre 2017.

55. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, *op. cit.*, p. 15 ; SECHSER Todd S., « [Sharing the bomb: how foreign nuclear deployments shape nonproliferation and deterrence](#) », *The Nonproliferation Review*, vol. 23, n° 3-4, 2016, p. 446.

56. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, *op. cit.*, p. 12 ; WOOLF Amy F., « [Nonstrategic Nuclear Weapons](#) », *loc. cit.*, p. 13. Voir aussi : OTAN, « [Déclaration de Rome sur la Paix et la Coopération](#) », 8 novembre 1991, §5.

57. KRISTENSEN Hans M., « [U.S. Nuclear Weapons in Europe. A Review of Post-Cold War Policy, Force Levels, and War Planning](#) », *Natural Resources Defense Council*, février 2005, p. 55-57 ; SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *Withdrawal Issues*, *op. cit.*, p. 23.

Büchel devient donc la seule à en abriter) en 2005 et de Lakenheath (Royaume-Uni) en 2008⁵⁸. Il n'en reste donc plus que 150 à 200 en Europe et en Turquie au début des années 2010⁵⁹ et seulement une centaine aujourd'hui⁶⁰.

À la fin des années 2000 et au début des années 2010, de nombreux spécialistes de la dissuasion nucléaire doutent de l'utilité opérationnelle et stratégique des B61 déployées en Europe. Selon un responsable du Commandement des forces des États-Unis en Europe (USEUCOM) en 2008, ces bombes n'ont aucune valeur militaire et coûtent une fortune⁶¹. En décembre 2009, le général britannique Sir Hugh Beach juge la politique de partage nucléaire « dépassée » et considère que c'est la « paralysie institutionnelle » au sein de l'OTAN plus qu'une réflexion logique qui la maintient en place⁶². Miles Pomper, William Potter et Nikolai Sokov jugent aussi que ces armes n'exercent aucun effet dissuasif sur la Russie et sont parfaitement inutiles pour faire face à la principale menace de l'époque : le terrorisme international⁶³. En avril 2010, le général James Cartwright, vice-chef d'état-major des armées états-uniennes et ex-commandant des forces stratégiques (STRATCOM), ne voit aucune mission pour des forces nucléaires non stratégiques que ne pourraient remplir ni les forces conventionnelles, ni les forces nucléaires stratégiques⁶⁴. En effet, les forces stratégiques états-uniennes peuvent suffire à rendre crédible la « dissuasion étendue ». La Corée du Sud, le Japon ou l'Australie bénéficient aussi du parapluie nucléaire états-unien sans que des B61 n'y soient stockées⁶⁵. Des représentants des États membres au sein de l'OTAN partagent ces diagnostics et vont jusqu'à comparer ces armes à des « pierres jetées par des ptérodactyles » ayant l'utilité de « la cavalerie polonaise en 1939⁶⁶ ». La présence des armes nucléaires états-uniennes en Europe est alors largement perçue comme un anachronisme ayant survécu à la fin de la Guerre froide.

58. KRISTENSEN Hans, « [U.S. Nuclear Weapons Withdrawn From the United Kingdom](#) », *Federation of American Scientists*, 26 juin 2008. Des travaux de rénovation ont toutefois été entrepris à Lakenheath, ce qui pourrait signifier un retour prochain de bombes nucléaires états-uniennes sur la base. Voir : KRISTENSEN Hans, « [Lakenheath Air Base Added To Nuclear Weapons Storage Site Upgrades](#) », *Federation of American Scientists*, 11 avril 2022 ; KORDA Matt et KRISTENSEN Hans, « [Increasing Evidence That The US Air Force's Nuclear Mission May Be Returning To UK Soil](#) », *Federation of the American Scientist*, 28 août 2023.

59. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, op. cit., p. 25.

60. Voir la carte présentée au début de ce rapport (p. 4).

61. POMPER Miles A., POTTER William, SOKOV Nikolai, « [Reducing and Regulating Tactical \(Nonstrategic\) Nuclear Weapons in Europe](#) », *Monterey Institute of International Studies*, The James Martin Center for Nonproliferation Studies, décembre 2009, p. 21 ; BEACH Hugh, « [The end of nuclear sharing?](#) », loc. cit., p. 53.

62. « *out of date* » ; « *institutional paralysis* » [traduction libre] : BEACH Hugh, « [The end of nuclear sharing?](#) », loc. cit., p. 50.

63. POMPER Miles A., POTTER William, SOKOV Nikolai, *Reducing and Regulating Tactical Nuclear Weapons*, op. cit., p. 21.

64. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, op. cit., p. 31.

65. KAMP Karl-Heinz et REMKES Robertus C. N., « [Option for NATO](#) », loc. cit., p. 88-90.

66. « *pterodactyls throwing rocks* » ; « *a Polish cavalry unit in 1939* » [traduction libre] : SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *Withdrawal Issues*, op. cit., p. 14.

En avril 2009, à Prague, le président états-unien Barack Obama déclare que le but à long terme des États-Unis est d'aboutir à un monde sans armes nucléaires⁶⁷. En octobre 2009, en Allemagne, le chef de file du FDP (libéral) Guido Westerwelle⁶⁸ obtient que le gouvernement de coalition (CDU, CSU et FDP) s'engage à profiter de l'élaboration du nouveau Concept stratégique de l'OTAN en 2010 pour négocier le retrait des armes nucléaires d'Allemagne⁶⁹. Il est soutenu en ceci par le *Bundestag* (chambre basse du parlement allemand)⁷⁰ et, devenu ministre des Affaires étrangères de ce gouvernement, Guido Westerwelle communique sur cet objectif à la Conférence de Munich en février 2010⁷¹. Le même mois, il co-signe avec ses homologues belge, luxembourgeois, néerlandais et norvégien une lettre appelant à discuter de cette question lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Tallin en avril 2010, qui prépare le sommet de l'OTAN à Lisbonne en novembre⁷².

Les ministres allemand, belge et néerlandais n'envisagent donc la fin de la participation de leur État au partage nucléaire qu'à condition de réussir à en convaincre les autres États membres de l'OTAN⁷³. En ceci, leur posture est très différente de celle adoptée par le Premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau pendant la Guerre froide. En 1969, il annonce une réduction généralisée de la taille des forces canadiennes en Europe et l'abandon de leur participation au déploiement d'armes nucléaires états-uniennes. Malgré les protestations des États-Unis, des alliés européens et du Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*, SHAPE), le gouvernement canadien reste intransigeant⁷⁴. Il va même jusqu'à laisser entendre à ses alliés que le Canada préférerait se retirer complètement de l'OTAN plutôt que de maintenir sa présence militaire en Europe au même niveau⁷⁵. Les forces terrestres et les forces aériennes canadiennes cessent donc de participer au déploiement d'armes nucléaires états-uniennes en Europe respectivement en 1970 et en 1972⁷⁶. Quatre décennies plus tard,

67. « [Remarks By President Barrack Obama In Prague As Delivered](#) », *The White House*, 5 avril 2009.

68. « [Spiegel Interview with FDP Leader Westerwelle](#) », *Spiegel International*, 18 août 2009.

69. « [Wachstum. Bildung. Zusammenhalt. Der Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und FDP](#) », 26 octobre 2009, p. 120.

70. KAUDER Volker, FRIEDRICH Hans-Peter, STEINMEIER Frank-Walter, HOMBURGER Brigit, KÜNST Renate, TRITTIN Jürgen, « [Antrag: Deutschland muss deutliche Zeichen für eine Welt frei von Atomwaffen setzen](#) », *Deutscher Bundestag*, Drucksache 17/1159, 24 mars 2010, 3 pages.

71. « [Rede von Bundesminister Westerwelle auf der 46. Münchner Sicherheitskonferenz](#) », *Auswärtiges Amt*, 6 février 2010.

72. VANACKERE Steven, WESTERWELLE Guido, ASSELBORN Jean, VERHAGEN Maxime et GAHR STØRE Jonas, « [Letter to His Excellency Mr Anders Fogh Rasmussen, Secretary General to the North Atlantic Treaty Organisation](#) », 26 février 2010.

73. SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *op. cit.*, p. 22-23.

74. HALLORAN Mary, « "A Planned and Phased Reduction": The Trudeau Government and the NATO Compromise, 1968-1969 » dans NUENLIST Christian et LOCHER Anna (dir.), *Transatlantic Relations at Stake: Aspects of NATO, 1956-1972*, Zurich, Center for Security Studies, p. 140-141 ; MAJNEMER Jacklyn, « [Understanding Reneging: Canada's Nuclear Sharing Commitments to NATO and NORAD during the Cold War](#) », *LSE*, thèse de doctorat en relations internationales, juin 2021, p. 164-172.

75. MAJNEMER Jacklyn, « [Understanding Reneging](#) », *loc. cit.*, p. 183.

76. CLEARWATER John, *Canadian Nuclear Weapons. The Untold Story of Canada's Cold War Arsenal*, Toronto et Oxford, Dundurn Press, 1998, p. 152, 173.

l'initiative de Guido Westerwelle se borne à rechercher le consensus entre les membres de l'Alliance atlantique, sans projet d'imposer unilatéralement le retrait des armes nucléaires d'Allemagne.

Deux semaines avant la réunion de Tallin, l'administration Obama publie sa *Nuclear Posture Review*, dans laquelle elle se dit ouverte à la discussion avec les autres États membres de l'OTAN sur le rôle des armes nucléaires – et particulièrement des armes nucléaires non stratégiques déployées en Europe – dans la défense de l'Alliance, mais insiste sur le fait que tout changement de posture ne pourra être décidé que par consensus⁷⁷. Lors de la réunion à Tallin, le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen rappelle que selon lui, la présence d'armes nucléaires états-uniennes en Europe est « *une part essentielle d'une dissuasion crédible*⁷⁸ ». Quatorze États membres de l'OTAN (soit la moitié des vingt-huit États membres à l'époque) se montrent pourtant favorables au retrait des armes nucléaires états-uniennes restantes en Europe. Dix autres ne s'y opposeraient pas si c'était la position de consensus⁷⁹. Pour certains de ces États, ce désarmement ne pourrait toutefois avoir lieu qu'en obtenant des concessions équivalentes de la Russie. C'est notamment ce que défendent plusieurs États d'Europe centrale et orientale⁸⁰, ainsi que les États-Unis⁸¹.

Certes, ces armes ont aussi un rôle politique en tant que symbole de la solidarité transatlantique. Dès 1991 et 1999, l'OTAN réaffirme dans ses Concepts stratégiques que les forces nucléaires « *substratégiques* » déployées en Europe « *constituent un lien politique et militaire essentiel entre les membres européens et les membres nord-américains de l'Alliance*⁸² ». Les États d'Europe centrale et orientale ayant rejoint l'OTAN après la fin de la Guerre froide attachent d'ailleurs une grande importance à ce symbole⁸³. Toutefois, le gouvernement polonais est alors prêt à envisager le retrait de ces armes s'il s'accompagne d'un désarmement nucléaire tactique russe et en échange d'autres manifestations de solidarité transatlantique – par exemple par le déploiement de capacités conventionnelles plutôt que nucléaires des États-Unis en Europe⁸⁴.

77. U.S. Department of Defense, « [Nuclear Posture Review Report](#) », avril 2010, p. 27-28, 32.

78. « *an essential part of a credible deterrent* » [traduction libre] : « [Press conference by NATO Secretary General Anders Fogh Rasmussen at the Informal meeting of NATO Foreign Ministers - Tallinn, Estonia](#) », OTAN, 22 avril 2010.

79. SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *Withdrawal Issues*, op. cit., p. 12.

80. *Ibid.*, p. 16-17 ; VALASEK Tomas, « Central Europe and NATO's Nuclear Deterrent » in CHALMERS Malcolm et SOMERVILLE Andrew (dir.), *If The Bombs Go : European Perspectives on NATO's Nuclear Debate*, RUSI, Whitehall Report 1-11, mai 2011, p. 23-25 ; DURKALEC Jacek, « US Non-Strategic Weapons Withdrawal : Not If, but How » in CHALMERS Malcolm et SOMERVILLE Andrew (dir.), *If The Bombs Go*, op. cit., p. 29-30 ; SOMERVILLE Andrew, KEARNS Ian et CHALMERS Malcolm, « [Poland, NATO and Non-Strategic Nuclear Weapons in Europe](#) », RUSI, ELN, Occasional Paper, février 2022, p. 10-13.

81. U.S. Department of Defense, « [Nuclear Posture Review Report](#) », loc. cit., p. 27-28 ; MEIER Olivier, « [NATO's Chief's Remark Highlights Policy Rift](#) », *Arms Control Today*, vol. 40, mai 2010.

82. OTAN, « [Concept stratégique 1991](#) », loc. cit., §56 ; OTAN, « [Concept stratégique 1999](#) », loc. cit., §63.

83. BEACH Hugh, « [The end of nuclear sharing?](#) », loc. cit., p. 51.

84. DURKALEC Jacek, « [US Non-Strategic Weapons Withdrawal](#) », loc. cit., p. 29-30. La situation est bien différente aujourd'hui puisque le président polonais Andrzej Duda est non seulement attaché au

Seuls trois États membres de l'OTAN sont alors fermement attachés au maintien d'armes nucléaires non stratégiques états-uniennes en Europe : la France, la Hongrie et la Lituanie⁸⁵. Lors de cette réunion de Tallin puis lors du sommet de Lisbonne, la France est la plus active pour s'opposer à l'initiative de désarmement allemande et faire en sorte que les B61 états-uniennes restent en Europe⁸⁶. Cela s'explique par la volonté française de ne pas devenir le seul État d'Europe occidentale qui abrite sur son sol des armes nucléaires (les missiles aéroportés ASMP-A) qu'elle considère stratégiques, mais qui seraient classées comme non stratégiques si elles étaient dans les arsenaux états-uniens ou russes⁸⁷. À cette aune, on peut prendre un peu de recul sur les déclarations de responsables politiques français se désolant une décennie plus tard que l'Allemagne et la Belgique ont fait le choix du F-35 pour perpétuer leur participation au partage nucléaire⁸⁸.

Dans le Concept stratégique de l'OTAN adopté à Lisbonne en novembre 2010 et dans tous les documents concluant un sommet de l'OTAN qui suivront, les États membres proclament leur volonté d'aboutir à un monde sans arme nucléaire⁸⁹, par les négociations prévues à l'article VI du Traité de non-prolifération⁹⁰. Ils affirment toutefois qu'« *aussi longtemps qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire* »⁹¹. Concernant les armes

maintien d'armes nucléaires états-uniennes en Europe mais propose même que certaines soient déployées en Pologne. Voir : ROSA-HERNANDEZ Gabriela, « [Poland Reignites Nuclear Sharing Conversation](#) », *Arms Control Association*, novembre 2022.

85. SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *Withdrawal Issues*, op. cit., p. 12.
86. *Ibid.*, p. 21 ; LUNN Simon et KEARNS Ian, « [NATO's Deterrence and Defence Posture Review : A Status Report](#) », *European Leadership Network*, NATO Policy Brief n° 1, février 2012, p. 1, 6, 9 ; SKJØNSBERG Maïka, *Armes nucléaires américaines en Europe : Les raisons du statu quo*, GRIP, Rapport du GRIP n°2016/3, 2016, p. 22, 25-26 ; VÉDRINE Hubert, « [Rapport pour le président de la République sur les conséquences du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la défense](#) », 14 novembre 2022, p. 6.
87. KRISTENSEN Hans M., *Non-Strategic Nuclear Weapons*, op. cit., p. 8-10 ; KRISTENSEN Hans M., KORDA Matt, « *Tactical Nuclear Weapons* », loc. cit., p. 252, 260.
88. Voir par exemple : PERRIN Cédric et ALOMAR Bruno, « [Quand la Belgique tue l'Europe de la défense](#) », *L'Opinion*, 25 octobre 2018 ; AFP, « [F-35 : Macron critique la décision belge](#) », *La Libre*, 26 octobre 2018 ; « [Déclaration de Mme Florence Parly, ministre des armées, sur les relations franco-américaines en matière de défense et la défense européenne, à Washington le 18 mars 2019](#) », *Vie publique*, 18 mars 2019 ; MIRALLÈS Patricia et THIÉRIOT Jean-Louis, « [Rapport d'information sur la préparation à la haute intensité](#) », *Assemblée nationale*, Commission de la Défense nationale et des forces armées, n° 5054, 17 février 2022, p. 118.
89. OTAN, « [Concept stratégique 2010](#) », loc. cit., p. 24-25, §26 ; OTAN, « [Déclaration du sommet de Lisbonne](#) », loc. cit., §31 ; OTAN, « [Revue de la posture de dissuasion](#) », loc. cit., §24 ; OTAN, « [Déclaration du sommet du Pays de Galles](#) », loc. cit., §75 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Varsovie](#) », loc. cit., §64 ; OTAN, « [Déclaration du sommet de Bruxelles](#) », loc. cit., §44 ; OTAN, « [Communiqué du sommet de Bruxelles](#) », loc. cit., §47 ; OTAN, « [Concept stratégique 2022](#) », loc. cit., p. 8, §33 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Vilnius](#) », loc. cit., §43.
90. *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*, Londres, Moscou et Washington, 1^{er} juillet 1968, entré en vigueur le 5 mars 1970, art. VI.
91. OTAN, « [Concept stratégique 2010](#) », loc. cit., p. 15, §17 ; OTAN, « [Revue de la posture de dissuasion](#) », loc. cit., §9 ; OTAN, « [Déclaration du sommet du Pays de Galles](#) », loc. cit., §50 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Varsovie](#) », loc. cit., §53 ; « [Déclaration du sommet de Bruxelles](#) », loc. cit., §35 ; OTAN, « [Communiqué du sommet de Bruxelles](#) », loc. cit., §40 ; OTAN, « [Concept stratégique 2022](#) », loc. cit., p. 1 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Vilnius](#) », loc. cit., §43. Pour une analyse de cette posture

nucléaires non stratégiques états-uniennes déployées en Europe, l'OTAN adopte à Lisbonne en novembre 2010 la position états-unienne formulée six mois plus tôt à Tallin : l'OTAN n'envisagera de nouvelle réduction de cet arsenal que si elle obtient des concessions équivalentes de la part de la Russie⁹². Dans la Revue de la posture de dissuasion et de défense adoptée en mai 2012, l'OTAN est toutefois ouverte à une réflexion sur la réduction de « *sa dépendance à l'égard des armes nucléaires non stratégiques stationnées en Europe*⁹³ ».

1.4 Le renouveau de l'armement nucléaire non stratégique

À partir de l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, le discours de l'OTAN se tend considérablement sur le désarmement nucléaire non stratégique. De 2014 à 2021, les communiqués à l'issue des sommets de l'OTAN regrettent systématiquement que la situation internationale rende impossible toute négociation en vue de réduire les arsenaux nucléaires non stratégiques en Europe⁹⁴. La situation se dégrade encore à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Dans le Concept stratégique adopté à l'issue du sommet de Madrid en juin 2022 puis dans le communiqué du sommet de Vilnius en juillet 2023, plus aucune référence n'est faite à l'ambition de réduire l'arsenal nucléaire non stratégique de l'OTAN en Europe⁹⁵.

C'est en fait le régime de contrôle des armements en matière d'armes nucléaires qui est progressivement fragilisé par les tensions grandissantes entre les États-Unis et la Russie. En février 2019, les États-Unis se retirent du Traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (INF)⁹⁶, qui s'éteint donc en août 2019. Ce traité interdisait aux États-Unis et à la Russie de s'équiper de missiles lancés depuis le sol d'une portée comprise entre 500 et 5 500 kilomètres. Les États-Unis reprochaient à la Russie depuis juillet 2014 de le violer en développant leur missile 9M729⁹⁷. En mars 2021, à deux jours de l'expiration du traité New START, qui fixe des limites et des procédures de vérifications mutuelles pour les forces nucléaires stratégiques des États-Unis et de la Russie, les deux États acceptent *in extremis*

qui revient à « *désarmer en dernier* », voir : TERTRAIS Bruno, « [The Last to Disarm: The Future of France's Nuclear Weapons](#) », *The Nonproliferation Review*, vol. 14, n° 2, 2007, p. 251-273.

92. OTAN, « [Concept stratégique 2010](#) », *loc. cit.*, p. 25, §26 ; OTAN, « [Revue de la posture de dissuasion](#) », *loc. cit.*, §27.

93. OTAN, « [Revue de la posture de dissuasion](#) », *loc. cit.*, §12.

94. OTAN, « [Déclaration du sommet du Pays de Galles](#) », *loc. cit.*, §21-22 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Varsovie](#) », *loc. cit.*, §65 ; OTAN, « [Déclaration du sommet de Bruxelles](#) », *loc. cit.*, §42 ; OTAN, « [Communiqué du sommet de Bruxelles](#) », *loc. cit.*, §45.

95. OTAN, « [Concept stratégique 2022](#) », *loc. cit.*, 12 pages ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Vilnius](#) », *loc. cit.*.

96. [Treaty on Elimination of Intermediate-Range and Shorter-Range Missiles Between USA and USSR \(INF Treaty\)](#), signé le 8 décembre 1987 à Washington, entré en vigueur le 1^{er} juin 1988.

97. KRISTENSEN Hans et KORDA Matt, « [The INF Treaty Officially Died Today](#) », *Federation of American Scientists*, 2 août 2019.

de le prolonger de cinq ans⁹⁸. En février 2023, reprochant aux États-Unis plusieurs violations du traité – ce que ces derniers contestent – la Russie suspend son application⁹⁹. En novembre 2023, la Russie retire sa ratification du Traité d'interdiction complet des essais nucléaires¹⁰⁰, qui n'était jamais entré en vigueur, car huit États, dont les États-Unis, ne l'ont pas ratifié¹⁰¹.

Dans le domaine conventionnel aussi, les régimes de contrôle des armements se délitent. En novembre 2020, les États-Unis se retirent du Traité « *Ciel ouvert*¹⁰² » – qui permet des vols de surveillance aérienne mutuelle des États parties – et la Russie les imite en juin 2021¹⁰³. En janvier 2022, la Russie suspend les visites lors de ses exercices militaires prévues par le Document de Vienne¹⁰⁴ et en mars 2023, elle annonce qu'elle ne fournira plus d'informations annuelles sur ses forces armées¹⁰⁵. En mai 2023, la Russie se retire du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe¹⁰⁶, qui fixent des limites aux armements conventionnels déployés en Europe¹⁰⁷. C'est donc tout le régime de désarmement et de contrôle des armements, à la fois nucléaires et conventionnels, qui est en train de s'effriter¹⁰⁸.

Ce regain de tensions s'accompagne aux États-Unis d'une perception nouvelle de la menace nucléaire non stratégique russe. Depuis le début des années 2000, la Russie se serait en effet tournée vers une doctrine dite « *escalader pour désescalader* » (« *escalate to de-escalate* »). Dans ce cadre, la Russie envisagerait d'avoir recours à des frappes nucléaires limitées (escalader) pour mettre un terme (désescalader) à une agression conventionnelle dont elle serait victime. Dans son acception défensive, cette doctrine n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle de la riposte graduée de l'OTAN : mener des frappes nucléaires limitées contre un agresseur que l'on n'arrive pas à repousser de manière conventionnelle, pour le

98. REIF Kingston et BUGOS Shannon, « [U.S., Russia Extend New START for Five Years](#) », *Arms Control Today*, vol. 51, mars 2021.

99. MAITRE Emmanuelle, « Suspension du Traité New Start » dans MAITRE Emmanuelle (dir.), « [Bulletin mensuel de l'Observatoire de la dissuasion](#) », n° 107, *FRS*, mars 2023, p. 8-11 ; BUGOS Shannon, « [Understanding the Dispute Over New Start](#) », *Arms Control Today*, vol. 53, avril 2023.

100. [Traité d'interdiction complète des essais nucléaires](#), signé à New York le 10 septembre 1996.

101. BUGOS Shannon et GIVEH Mohammadreza, « [Russia Withdraws Ratification of Nuclear Test Ban Treaty](#) », *Arms Control Now*, 16 novembre 2023.

102. [Traité sur le régime « Ciel ouvert »](#), signé à Helsinki le 24 mars 1992, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

103. RAMMER Hollis, « [Russia Officially Leaves Open Skies Treaty](#) », *Arms Control Today*, vol. 51, juillet-août 2021.

104. [Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité](#), adopté à Vienne le 30 novembre 2011.

105. ROSA-HERNANDEZ Gabriela Iveliz, « [How Russia's retreat from the Vienna Document information exchange undermines European security](#) », *Bulletin of the Atomic Scientist*, 24 mars 2023.

106. [Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe](#), signé à Paris le 19 novembre 1990, entré en vigueur le 9 novembre 1992.

107. ROSA-HERNANDEZ Gabriela Iveliz, « [Russia Formally Withdraws From CFE Treaty](#) », *Arms Control Today*, vol. 53, juin 2023.

108. HAMMER Mathias, « [The Collapse of Global Arms Control](#) », *Time*, 13 novembre 2023.

forcer à cesser son agression¹⁰⁹. Cependant, plusieurs analystes – notamment Matthew Kroening de l'*Atlantic Council* et Mark Schneider du *National Institute for Public Policy* (NIPP) – pensent que cette doctrine n'est pas uniquement défensive. Selon eux, la Russie pourrait tenter d'envahir des États membres de l'OTAN – les États baltes sont particulièrement visés dans ce scénario – et d'effectuer des frappes nucléaires limitées contre d'autres membres de l'OTAN s'ils essayent de reprendre les territoires perdus¹¹⁰.

D'autres analystes – notamment Kristin ven Bruusgaard de l'Université d'Oslo, Bruno Tertrais de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) ou Michael Kofman, Anya Finks et Jeffrey Edmonds du *Center for Naval Analyses* (CNA) – contestent cette perception de la doctrine nucléaire russe¹¹¹. Selon eux, le seuil à partir duquel la Russie pourrait avoir recours à l'arme nucléaire baisse certes au début des années 2000, notamment car certains stratèges russes craignent de ne pas pouvoir faire face à une agression conventionnelle de l'OTAN autrement qu'en employant l'arme nucléaire. Toutefois, ce seuil remonte dans les années qui suivent, comme en atteste la formulation des textes doctrinaux russes parus en février 2010, décembre 2014 et juin 2020¹¹². En effet, la Russie ayant renforcé son arsenal conventionnel, elle se sent moins dépendante d'un recours rapide aux armes nucléaires pour se défendre contre une agression.

Dans la *Nuclear Posture Review* que l'administration Trump publie en février 2018, c'est pourtant la perception critiquable et critiquée d'une doctrine nucléaire russe d'« escalader pour désescalader » qui sert de justification à la modernisation de l'arsenal nucléaire non

109. SOKOV Nikolai N., « [Why Russia calls a limited nuclear strike “de-escalation”](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 13 mars 2014.

110. KROENIG Matthew, [A Strategy for Detering Russian Nuclear De-Escalation Strikes](#), Atlantic Council : Scowcroft Center for Strategy and Security, avril 2018, p. 5 ; SCHNEIDER Mark B., « [Russian nuclear “de-escalation” of future war](#) », *Comparative Strategy*, vol. 37, n° 5, 2018, p. 367-368. Voir aussi : LUIK Jüri et JERMALAVIČIUS Tomas, « [A plausible scenario of nuclear war in Europe, and how to deter it: A perspective from Estonia](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 73, n° 4, 2017, p. 235-236 ; KÜHN Ulrich, « [Preventing Escalation in the Baltics: A NATO playbook](#) », *Carnegie endowment of international peace*, mars 2018, p. 42-47.

111. VEN BRUUSGAARD Kristin, « [The Myth of Russia's Lowered Nuclear Threshold](#) », *War on the Rocks*, 22 septembre 2017 ; TERTRAIS Bruno, « [Russia's Nuclear Policy: Worrying for the Wrong Reasons](#) », *Survival*, vol. 60, n° 2, avril-mai 2018, p. 33-44 [traduit en français : TERTRAIS Bruno, « [L'arsenal nucléaire russe : ne pas s'inquiéter pour de mauvaises raisons](#) », *IRSEM*, Note de recherche n° 55, 4 juin 2018, 7 pages] ; KOFMAN Michael, FINK Anya et EDMONDS Jeffrey, « [Russian Strategy for Escalation Management: Evolution of Key Concepts](#) », *CNA*, avril 2020, p. 42-51 ; VEN BRUUSGAARD Kristin, « [Russian nuclear strategy and conventional inferiority](#) », *Journal of Strategic Studies*, vol. Vol. 44, n° 1, 2021, p. 3-37 ; VEN BRUUSGAARD Kristin, « [Myth 9: 'Russian nuclear strategy is best described as escalate to de-escalate'](#) », *Chatham House*, 14 juillet 2022. Voir aussi : SOKOV Nikolai N., « [Why Russia calls a limited nuclear strike “de-escalation”](#) », *loc. cit.*

112. « [Военная доктрина Российской Федерации](#) », *Президент России*, 5 février 2010, §22 [traduit en anglais : « [The Military Doctrine of the Russian Federation](#) », *Carnegie Endowment for Peace*] ; « [Военная доктрина Российской Федерации](#) », *Президент России*, 19 décembre 2014, §27 [traduit en anglais : « [The Military Doctrine of the Russian Federation](#) », *The Embassy of the Russian Federation to the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland*] ; « [Основы государственной политики в области ядерного сдерживания](#) », *Президент России*, 2 juin 2020, §17 [traduit en anglais : « [Foundations of State Policy of the Russian Federation in the Area of Nuclear Deterrence](#) », *Center for Naval Analyses*].

stratégique états-unien. La *Review* insiste en effet sur l'impératif pour les États-Unis de ne pas laisser s'installer chez les dirigeants russes l'idée qu'ils pourraient avoir un « *avantage coercitif* » du fait de leur plus grand arsenal nucléaire non stratégique¹¹³. Le rôle que jouent les B61 déployées en Europe devient donc central :

« Leur présence constitue un signal de dissuasion clair pour tout adversaire potentiel, indiquant que les États-Unis disposent d'une capacité déployée à l'avant pour répondre à une escalade¹¹⁴. »

L'administration Biden partage ce diagnostic. Dans sa *Nuclear Posture Review* parue en octobre 2022, elle précise au sujet des B61 et des autres armes nucléaires de puissance limitée :

« Ces capacités flexibles et adaptables sont essentielles pour garantir que les dirigeants russes ne se trompent pas sur les conséquences d'un usage de l'arme nucléaire à quelque échelle que ce soit, réduisant ainsi leur confiance dans le déclenchement d'une guerre conventionnelle contre l'OTAN et dans la possibilité d'utiliser des armes nucléaires non stratégiques dans le cadre d'un tel conflit¹¹⁵. »

Cette pertinence à nouveau accordée aux armes nucléaires non stratégiques se retrouve aussi dans les discours de l'OTAN. Dans tous les documents concluant un sommet de l'OTAN depuis 2016, l'importance des « *armes nucléaires des États-Unis déployées à l'avant en Europe* » pour la « *posture de dissuasion nucléaire de l'OTAN* » est réaffirmée¹¹⁶. Le rôle politique et symbolique des armes nucléaires états-uniennes déployées en Europe est également souligné à nouveau dans les documents officiels états-uniens et de l'OTAN du début des années 2020. La doctrine nucléaire de l'*U.S. Air Force* précise ainsi que ce déploiement « *garantit aux partenaires de l'OTAN que les États-Unis sont en mesure de contribuer à assurer leur sécurité nationale collective¹¹⁷* ». Au Sommet de Bruxelles, en juin 2021,

113. « *coercive advantage* » [traduction libre] : U.S. Department of Defense, « [2018 Nuclear Posture Review](#) », *loc. cit.*, p. XI-XII, 53-54.

114. « *Their presence is a clear deterrence signal to any potential adversary that the United States possesses the forward-deployed capability to respond to escalation* » [traduction libre] : U.S. Department of Defense, « [2018 Nuclear Posture Review](#) », *loc. cit.*, p. 48.

115. « *These flexible, tailorable capabilities are key to ensure that Russia's leadership does not miscalculate regarding the consequences of nuclear use on any scale, thereby reducing their confidence in both initiating conventional war against NATO and considering the employment of non-strategic nuclear weapons in such a conflict.* » [traduction libre] : U.S. Department of Defense, « [2022 Nuclear Posture Review](#) », 27 octobre 2022, p. 11.

116. OTAN, « [Communiqué du Sommet de Varsovie](#) », *loc. cit.*, §22 ; OTAN, « [Déclaration du sommet de Bruxelles](#) », *loc. cit.*, §35 ; OTAN, « [Communiqué du sommet de Bruxelles](#) », *loc. cit.*, §40 ; OTAN, « [Concept stratégique 2022](#) », *loc. cit.*, p. 8, §29 ; OTAN, « [Communiqué du Sommet de Vilnius](#) », *loc. cit.*, §44.

117. « *assures NATO partners that the US is capable of helping ensure their collective national security* » [traduction libre] : U.S. Air Force, « [Air Force Doctrine Publication 3-72: Nuclear Operations](#) », *Curtiss E. LeMay Center for Doctrine Development and Education*, 18 décembre 2020, p. 9.

« L'Alliance [atlantique] réaffirme qu'il est impératif d'assurer une participation aussi large que possible des Alliés concernés aux arrangements agréés pour le partage du fardeau dans le domaine nucléaire afin de montrer son unité et sa détermination¹¹⁸. »

La discussion ouverte par certains États membres de l'OTAN sur l'utilité réelle des arsenaux nucléaires non stratégiques semble donc aujourd'hui refermée.

1.5 B61-12 et F-35 : un mariage arrangé

La décision de moderniser la B61 est annoncée dès la *Nuclear Posture Review* états-unienne d'avril 2010¹¹⁹ et la première tranche de ce financement est décidée en mai 2013 pour le budget fédéral 2014¹²⁰. La modernisation de la B61 a donc été décidée bien avant l'annexion de la Crimée par la Russie, à une époque où l'OTAN espère encore pouvoir discuter avec elle de la question des armes nucléaires non stratégiques en Europe pour renforcer la confiance, voire aboutir à un désarmement¹²¹.

D'après la *Nuclear Posture Review* d'avril 2010, la décision de moderniser les B61 est spécifiquement prise pour assurer que les États-Unis pourront continuer à « *déployer en avant* » ces bombes chez leurs alliés. Cependant, le texte précise que

« Ces décisions ne présument pas des résultats des décisions futures au sein de l'OTAN concernant les exigences de la dissuasion nucléaire et du partage nucléaire, mais laissent toutes les options ouvertes¹²². »

Le but du président Obama d'aboutir à un monde sans armes nucléaires annoncé en avril 2009¹²³ est donc bien un but à (très) long terme qui ne limite pas la modernisation de l'arsenal nucléaire états-unien entretemps. En l'occurrence, l'administration Obama attend la fin de son second mandat pour lancer un grand programme de modernisation de toutes ses forces nucléaires, laissant donc aux administrations suivantes le soin de conduire ou de modifier ce programme. Le *Congressional Budget Office* (CBO) estime en 2017 qu'en respectant ce plan, les forces nucléaires états-uniennes coûteraient au total 1 242 milliards USD sur 30 ans. Sur ce total, 63 milliards seraient consacrés à la modernisation (LEP)

118. OTAN, « [Communiqué du sommet de Bruxelles](#) », *loc. cit.*, §40.

119. U.S. Department of Defense, « [Nuclear Posture Review Report](#) », *loc. cit.*, p. 27-28.

120. The Editorial Board, « [Throwing Money at Nukes](#) », *The New York Times*, 26 mai 2013.

121. OTAN, « [Concept stratégique 2010](#) », *loc. cit.*, p. 25, §26 ; OTAN, « [Déclaration du sommet de Lisbonne](#) », *loc. cit.*, §23 ; OTAN, « [Déclaration du Sommet de Chicago](#) », 20 mai 2012, §38 ; OTAN, « [Revue de la posture de dissuasion](#) », *loc. cit.*, §25.

122. « *forward deployed* » ; « *These decisions do not presume the results of future decisions within NATO about the requirements of nuclear deterrence and nuclear sharing, but keep open all options.* » [traduction libre] : U.S. Department of Defense, « [Nuclear Posture Review Report](#) », *loc. cit.*, p. 27-28.

123. « [Remarks By President Barrack Obama](#) », *loc. cit.*

d'anciennes têtes nucléaires, dont la B61¹²⁴. Les estimations du coût du LEP de la B61 sont de 10 à 11 milliards USD pour moderniser 480 bombes¹²⁵.

Cette modernisation est aussi directement liée au développement et à l'acquisition de l'avion F-35 par les États-Unis. Dans les trois dernières *Nuclear Posture Reviews* états-uniennes – publiées en avril 2010, en février 2018 et en octobre 2022 – on retrouve l'idée que les bombes B61 modernisées devront pouvoir être larguées par le F-35¹²⁶. Cet avion a en effet été conçu pour remplacer dans ses différentes versions un grand nombre d'avions en service dans les forces armées états-uniennes, dont plusieurs ont eu une capacité nucléaire. L'exigence d'en faire un jour un bombardier nucléaire a donc été prise en compte dès sa conception¹²⁷. Cet aspect est également clair pour les États européens participants au partage nucléaire qui ont pris la décision dès la fin des années 1990 de rejoindre le programme *Joint Strike Fighter* qui aboutira au développement du F-35. Dès mars 2002, le gouvernement des Pays-Bas annonce qu'il est prévu que le F-35 remplace le F-16 aussi dans son rôle nucléaire¹²⁸.

La B61-12 est d'ailleurs spécifiquement conçue pour offrir plus de capacités aux avions les plus récents. Il existe deux modes de largage avec deux systèmes associés pour cette bombe. Le F-16 et le *Tornado*, avec leurs anciens systèmes analogiques, continueront à larguer la B61-12 comme une bombe non-guidée, les ailerons à l'arrière de la bombe (*tail kit*) restant en position fixe et ne corrigeant pas sa trajectoire pendant sa chute. Le bombardier B-2 ainsi que les avions de combat *Boeing F-15E Strike Eagle* et F-35 bénéficieront quant à eux de leurs systèmes numériques pour exploiter le guidage de précision de la B61-12¹²⁹. En 2010, il était prévu que la certification nucléaire du F-35 coûterait 339 millions USD¹³⁰. Cette capacité sera incorporée dans le standard « Block 4 » du F-35¹³¹, dont l'estimation des coûts grimpe constamment pour atteindre 16,5 milliards USD en août 2021. Ce standard ne fera pas l'objet d'une seule mise à jour, mais d'une série de mises à jour ajoutant des capacités au F-35 au fur et à mesure qu'elles seront développées, suivant un processus dit « *Continuous Capability Development and Delivery* »

124. Congressional Budget Office, « [Approaches for Managing the Costs of U.S. Nuclear Forces, 2017 to 2046](#) », octobre 2017, p. 17, 54.

125. KERR Paul, « [Defense Primer](#) », *loc. cit.*, p. 2 ; KRISTENSEN Hans M. et KORDA Matt, « [United States nuclear weapons](#) », *loc. cit.*, p. 41. Pour une analyse des estimations de coûts du LEP de la B61, voir : United States Government Accountability Office, « [B61-12 Nuclear Bomb](#) », *loc. cit.*, 40 pages.

126. U.S. Department of Defense, « [Nuclear Posture Review Report](#) », *loc. cit.*, p. 28 ; U.S. Department of Defense, « [2018 Nuclear Posture Review](#) », *loc. cit.*, p. 54 ; U.S. Department of Defense, « [2022 Nuclear Posture Review](#) », *loc. cit.*, p. 11.

127. GRANT Rebecca, « [Nukes for NATO : "Extended deterrence" will go on, and the F-35 will take up the burden](#) », *Air Force Magazine*, vol. 93, n° 7, juillet 2010, p. 44.

128. Ministerie van Defensie, « [Project Verwerving F-35: Jaarlijkse voortgangsrapportage 2022](#) », 30 mars 2023, p. 34.

129. United States Government Accountability Office, « [B61-12 Nuclear Bomb](#) », *loc. cit.*, p. 14 ; KRISTENSEN Hans M. et KORDA Matt, « [United States nuclear weapons](#) », *loc. cit.*, p. 44.

130. GRANT Rebecca, « [Nukes for NATO](#) », *loc. cit.*, p. 44-45.

131. HOEHN John R., « [F-35 Joint Strike Fighter \(JSF\) Program](#) », *Congressional Research Service*, RL30563, 2 mai 2022, p. 20.

(C2D2)¹³². La capacité à tirer la B61-12 devrait faire partie des premières mises à jour du Block 4¹³³, mais ce dernier a pris du retard et les premiers avions à ce standard n'arriveraient qu'en avril 2024¹³⁴.

En retour, le F-35 est censé redonner sa pertinence à la B61. Comme vu dans la deuxième section de cette partie, les B61 étaient largement perçues comme inutilisables opérationnellement il y a une décennie. Le F-35 est présenté comme un avion furtif de cinquième génération qui, couplé à une bombe nucléaire plus précise et de plus grande portée, peut pallier ces problèmes et redonner à la B61 sa crédibilité dans un dispositif de dissuasion¹³⁵. À l'issue d'une campagne d'essais de largage de la B61-12 depuis le F-35 en octobre 2021, le lieutenant-colonel Douglas Kabel (*Air Combat Command deputy director for strategic deterrence*) précisait que le F-35, grâce à sa furtivité, pourrait pénétrer plus loin dans des zones défendues que les avions de la génération précédente¹³⁶. Comme l'écrit Maïka Skjønberg, le F-35 est vendu comme « l'accessoire » indispensable de la B61-12¹³⁷. Ce raisonnement est toutefois basé sur le postulat que le F-35 restera aussi difficile à détecter dans les années qui viennent. Or, les technologies de détection évoluent en même temps que celles liées à la furtivité¹³⁸.

132. United States Government Accountability Office, « [F-35 Joint Strike Fighter: More Actions Needed to Explain Cost Growth and Support Engine Modernization Decision](#) », GAO-23-106047, mai 2023, p. 8, 20.

133. F-35 Joint Program Office, « [F-35 Dual Capable Aircraft Team Meets Goals Ahead of Schedule, Earns Prestigious Award](#) », DVDIS, 17 février 2022.

134. TIRPAK John A., « [F-35 Program Director: More Delays Possible for Tech Refresh-3 Update](#) », *Air & Space Forces Magazine*, 10 septembre 2023.

135. MAITRE Emmanuelle, « [Forces aériennes européennes et mission nucléaire de l'OTAN](#) », *FRS*, Défense & Industries, n° 13, juin 2019, p. 11 ; BRUSTLEIN Corentin, *La guerre nucléaire limitée*, op. cit., p. 26 ; KUHN Frank, « [Making nuclear sharing credible again: what the F-35A means for NATO](#) », *War on the Rocks*, 14 septembre 2023.

136. MAHSHIE Abraham, « [F-35 Completes Final Test for Nuclear-Capable B61 Series Weapons](#) », *Air & Space Forces Magazine*, 5 octobre 2021.

137. SKJØNSBERG Maïka, *Armes nucléaires américaines en Europe*, op. cit., p. 17.

138. GENTY-BOUDRY Yannick, « [Voir l'invisible. Les technologies de contre-furtivité](#) », *DSI hors-série*, n° 66, juin-juillet 2019 ; GROS Philippe, « [La confrontation entre puissances aériennes offensives et systèmes de défense aérienne : situation présente et évolutions envisageables à moyen-long terme](#) », *FRS*, Recherche et Documents, mars 2022, p. 15.

2. LES NON-DITS NUCLÉAIRES DANS LA PROCÉDURE DE REMPLACEMENT DES *F-16* BELGES

Les débats politiques autour de la question de la capacité nucléaire des futurs remplaçants les *F-16* belges ont été marqués par une opacité certaine. Ils ont eu lieu dans un contexte particulier. D'une part, la question du partage nucléaire révèle certains clivages politiques (2.1). D'autre part, la procédure de choix du remplaçant des *F-16* a fait l'objet de débats animés au parlement (2.2). C'est donc à la lumière de ces deux éléments de contexte que l'on peut comprendre les non-dits nucléaires dans la procédure de remplacement des *F-16* belges (2.3).

2.1 La question du partage nucléaire dans le débat politique belge

La Belgique participe actuellement au partage nucléaire de l'OTAN en hébergeant une dizaine ou une quinzaine de bombes *B61* sur la base aérienne de Kleine-Broegel, dans le Limbourg¹³⁹. Leur présence, leur emplacement et leur nombre ne sont pas reconnus officiellement en Belgique, même si quelques responsables militaires et politiques ont pu le laisser fuiter. En décembre 1988, par exemple, le ministre de la Défense Guy Coëme (PS, social-démocrate francophone) admet leur présence sur la base limbourgeoise. En janvier 2008, c'est le ministre de la Défense Pieter De Crem (CD&V, chrétien-démocrate flamand) qui déclare que « *tout le monde sait qu'il existe à Kleine-Broegel une capacité nucléaire*¹⁴⁰ ».

Comme mentionné dans la première partie de ce rapport, lorsque l'Allemagne prend en 2009 l'initiative de proposer le retrait des armes nucléaires états-uniennes d'Europe, le gouvernement belge dirigé par Yves Leterme (CD&V) lui apporte un soutien mesuré, notamment lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Tallin en avril 2010. Tom Sauer explique cette position en retrait par une culture du compromis et de la modération présente à la fois au sein du personnel politique et des fonctionnaires des Affaires étrangères. Au niveau politique, les grandes coalitions rassemblant six partis se prêtent peu aux changements radicaux de posture¹⁴¹. Le fait que ce sont des gouvernements d'affaires courantes ou minoritaires qui ont dirigé la Belgique

139. Voir la carte présentée au début de ce rapport (p. 4).

140. « *Armes nucléaires en Belgique : les Verts et le sp.a demandent leur retrait* », *Le Vif*, 16 juillet 2019.

141. SAUER Tom, « *Ceci n'est pas une... American nuclear weapon in Belgium* », *European Security*, vol. 23, n° 1, p. 58-72.

pendant au total 3 ans et 9 mois depuis 2010 n'a pas non plus aidé le pays à prendre des positions tranchées sur les questions de désarmement nucléaire¹⁴².

Pourtant, plusieurs propositions de loi ou de résolution sont déposées à la Chambre des représentants à chaque nouvelle législature pour demander le retrait des armes nucléaires de Belgique. Fidèles à leurs traditions, les écologistes (*Ecolo-Groen*) et les sociaux-démocrates flamands (*sp.a/Vooruit*) sont les plus actifs à ce niveau¹⁴³. Une proposition de résolution visant à faire adhérer la Belgique au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires¹⁴⁴ a même été adoptée par la Commission de la défense nationale en décembre 2019 avant d'être rejetée par la Chambre en séance plénière en janvier 2020¹⁴⁵.

Ces propositions n'arrivent cependant jamais jusqu'aux accords de gouvernements, y compris quand le *sp.a/Vooruit* (en 2011 et 2020) et *Ecolo-Groen* (en 2020) y participent. Ainsi, l'accord de gouvernement de décembre 2011 – pour une coalition dite « *papillon*¹⁴⁶ » : PS, CD&V, MR, *sp.a*, *Open VLD* et *cdH* – se contente de plaider pour « *la revitalisation et le respect du Traité de non-prolifération*¹⁴⁷ ». L'accord de septembre 2020 – pour une coalition dite « *Vivaldi* » : PS, CD&V, *Open VLD*, MR, *Vooruit* et *Ecolo-Groen* – continue à souhaiter le désarmement nucléaire, mais « *sans porter atteinte [aux] engagements et obligations [de la Belgique] au sein de l'OTAN*¹⁴⁸ ».

142. Sur les pouvoirs d'un gouvernement d'affaires courantes en Belgique, voir : « [Vocabulaire politique : affaires courantes](#) », *CRISP*, 2020.

143. Voir par exemple : DE VRIENDT Wouter *et al.*, « [Proposition de loi interdisant les armes nucléaires en Belgique](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 55 0180/001, 16 juillet 2019, 7 pages ; KHERBACHE Yasmine *et al.*, « [Proposition de résolution visant à empêcher la modernisation des armes nucléaires stationnées en Belgique](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 55 0323/001, 13 septembre 2019, 5 pages ; KHERBACHE Yasmine *et al.*, « [Proposition de loi relative à la dénucléarisation de la Belgique](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 55 0327/001, 16 septembre 2019, 6 pages.

144. [Traité sur l'interdiction des armes nucléaires](#), New York, 7 juillet 2017, entré en vigueur le 22 janvier 2021.

145. KHERBACHE Yasmine *et al.*, « [Proposition de résolution relative à l'adhésion de la Belgique au traité international d'interdiction des armes nucléaires](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 55 0371/001, 17 septembre 2019 ; COGOLATI Samuel, « [Rapport sur la proposition de résolution relative à l'adhésion de la Belgique au traité international d'interdiction des armes nucléaires](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, Commission de la Défense nationale, DOC 55 0372/005, 9 janvier 2020, 10 pages ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte-rendu analytique traduit des interventions](#) », Séance plénière, CRIV 55 PLEN 020, 16 janvier 2020, p. 83.

146. Sur les noms donnés aux coalitions belges, voir : NARINX Alain, « [Vivaldi, miroir, Diables Rouges, bourguignonne, arc-en-ciel : la politique belge peut être très inventive en termes de nom de coalitions. Tour d'horizon](#) », *L'Echo*, 7 février 2020.

147. « [Accord de Gouvernement](#) », 1^{er} décembre 2011, p. 167.

148. « [Accord de Gouvernement](#) », 30 septembre 2020, p. 77-78.

2.2 Débats et disputes autour du remplacement des F-16 belges

Dans l'hypothèse où le NPG déciderait d'une frappe nucléaire contre un adversaire de l'OTAN, ces bombes seraient portées et larguées par les F-16 du 10^e Wing Tactique de la Composante Air, basé à Kleine-Brogel. La question du remplacement des F-16 en Belgique a déjà fait couler beaucoup d'encre. Son principe même a été débattu. Les partisans d'un remplacement par des avions plus modernes ont fait valoir que les F-16, livrés à l'armée belge à partir de 1979, devenaient trop vieux pour s'acquitter efficacement de leurs missions¹⁴⁹. Ses opposants ont rétorqué que ce besoin était construit autour du mythe de l'efficacité de la puissance aérienne et répondait surtout à aux impératifs mercantiles des fabricants d'armement¹⁵⁰. Si l'objectif de ce rapport est de se concentrer plus particulièrement sur la dimension nucléaire du choix du successeur du F-16, un rappel du contexte de cette discussion est indispensable.

La décision de principe de remplacer les F-16 est prise dès 2011¹⁵¹ et la procédure formelle de remplacement commence en juin 2014 avec l'envoi d'un document intitulé *Preparation Survey* à cinq agences nationales responsables de la production du *Lockheed Martin F-35A Lightning II* et du *Boeing F/A-18E/F Super Hornet* états-uniens, de l'*Eurofighter Typhoon* construit par un consortium hispano-italo-germano-britannique, du *Dassault Rafale* français et du *Saab Gripen* suédois¹⁵². Ce document n'est pas un appel d'offre à proprement parler, mais une demande d'information à différents constructeurs aéronautiques. En octobre 2014, une nouvelle coalition gouvernementale, dite « suédoise » se forme, rassemblant MR, N-VA, CD&V et *Open VLD*. Elle reprend le dossier du remplacement des F-16.

L'appel d'offres, qui prend la forme d'une *Request for Government Proposal* (RfGP), est finalement rendu public en mars 2017¹⁵³. *Boeing* renonce en avril à y présenter son *F/A-18E/F*, suivi par *Saab* et son *Gripen* en juillet¹⁵⁴. Au 7 septembre 2017, date limite, seules

149. JACQMIN Denis, *Le remplacement des F-16 belges : Processus et enjeux*, GRIP, Les rapports du GRIP 2017/6, juin 2017, p. 6.

150. BIAUMET Gilles et WASINSKI Christophe, « Remplacement des F-16 : la construction d'un besoin en matière d'armement », *GRIP*, Note d'analyse, 20 avril 2015, 16 pages ; WASINSKI Christophe, « La puissance aérienne en question : Contribution au débat sur le remplacement des F-16 », *GRIP*, Note d'analyse, 27 janvier 2016, 8 pages.

151. Chambre des représentants de Belgique, « Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions », Commissions réunies de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'éducation, des institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'agriculture et de la Défense nationale, CRIV 54 COM 990, 24 octobre 2018, p. 50.

152. Belgian Defence, « Air Combat Capability Successor Program : Preparation Survey », 2 juin 2014, 15 pages ; WASINSKI Christophe et VOKAR Benjamin, « Remplacement des F-16 : la vision de la Défense nationale », *GRIP*, Éclairage, 23 janvier 2015, 5 pages.

153. Belgian Defence, « Air Combat Capability Program: Request for Government Proposal », mars 2017, 247 pages.

154. « Boeing se retire de la compétition pour le remplacement des F-16 belges », *RTBF*, 19 avril 2017 ; DELEPIERRE Frédéric, « Les Gripen suédois ne remplaceront pas les F-16 », *Le Soir*, 11 juillet 2019.

les agences gouvernementales qui présentent le *F-35* et l'*Eurofighter* remettent une offre. La Direction générale de l'armement (DGA) française préfère quant à elle remettre au gouvernement belge une proposition de partenariat comprenant la fourniture du *Rafale* comme successeur au *F-16* mais aussi notamment une participation belge au *Système de combat aérien du futur (SCAF)* franco-allemand¹⁵⁵. Ce projet, qui sera rejoint par l'Espagne en février 2019, se présente comme un « système de systèmes ». Il doit permettre la collaboration entre plusieurs plateformes aériennes, notamment les avions actuels qui seront encore en service dans vingt ans (comme le *Rafale* et l'*Eurofighter*) et un avion de combat de sixième génération (*New Generation Fighter, NGF*)¹⁵⁶.

Pendant un an, de vives disputes politiques vont s'enchaîner en Belgique. Dans la coalition gouvernementale, les libéraux francophones du MR, autour du Premier ministre Charles Michel, s'affrontent avec les nationalistes flamands de la N-VA, autour du ministre de la Défense Steven Vandeput. Les premiers, soutenus par les sociaux-démocrates dans l'opposition, veulent prendre en compte l'option proposée par la France. Les seconds ne veulent pas en entendre parler. Cela provoque de fortes tensions communautaires au sein de la coalition gouvernementale¹⁵⁷.

La décision de la France de ne pas répondre à l'appel d'offres fait écho à plusieurs déclarations d'Éric Trappier, le président-directeur général de *Dassault Aviation*, pendant et après la procédure de choix du successeur du *F-16*. Celui-ci laisse entendre, puis affirme franchement que la compétition est biaisée en faveur du *F-35* et jouée d'avance¹⁵⁸. Plusieurs députés – notamment Dirk Van der Maelen (sp.a), Marco van Hees et Raoul Hedebouw (PTB, gauche radicale) – expriment également des doutes sur la neutralité de l'appel d'offres qui, selon eux, aurait été écrit pour permettre d'acquérir le *F-35*, comme des hauts responsables de la Défense le souhaitaient depuis longtemps¹⁵⁹. En octobre 2018,

155. JACQMIN Denis, « [Remplacement des F-16 : complications juridiques et diplomatiques](#) », *GRIP*, Éclairage, 11 décembre 2017, 4 pages.

156. Pour une analyse détaillée des perspectives belges de rejoindre le *SCAF*, voir la seconde partie de cette étude : LONGUET Samuel, « [Acquérir le F-35](#) », *loc. cit.*, p. 10-20.

157. « [Le gouvernement reporte le dossier du F-16 : "MR et NVA ridiculisent la Belgique"](#) », *La Libre*, 6 octobre 2017 ; ROGEAU Olivier, « [Le remplacement des F-16, une bombe communautaire](#) », *Le Vif*, 12 février 2018 ; AZAR Joyce et Belga, « [Dossier des F-16 : Charles Michel rappelle son ministre de la Défense à l'ordre](#) », *VRT*, 22 juin 2018.

158. GOSSET Olivier, « ["La question que l'on se pose tous, c'est : est-ce que les jeux sont faits ?"](#) », *L'Echo*, 17 juin 2017 ; LAMIGEON Vincent, « [F-35, Rafale en Belgique, OTAN... Les Scuds du patron de Dassault](#) », *Challenge*, 8 mars 2018 ; Belga, « [F-35 : La Belgique avait déjà fait son choix avant l'appel d'offres, selon le PDG de Dassault](#) », *RTBF*, 6 novembre 2018 ; Assemblée nationale, « [Audition de M. Eric Trappier, président-directeur général de Dassault Aviation](#) », Commission de la défense nationale et des forces armées, Compte rendu n° 38, 22 mai 2019.

159. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 857, 28 mars 2018, p. 23-24 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 871, 18 avril 2018, p. 44 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 895, 16 mai 2018, p. 17-18 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 900, 22 mai

une enquête de l'hebdomadaire néerlandophone *Knack* apporte du crédit à cette hypothèse. D'après elle, l'appel d'offres favoriserait l'avion le plus difficile à détecter au radar, c'est-à-dire le *F-35*¹⁶⁰. Le ministre de la Défense et le chef de la Composante Air répondent que l'appareil recherché dans le RfGP n'est pas nécessairement furtif¹⁶¹.

Le 20 mars 2018, la presse donne écho à deux études de *Lockheed Martin* datés d'avril 2017 et février 2018 que les sociaux-démocrates (alors dans l'opposition) ont fait fuiter. Ces études portent sur l'usure des cellules des *F-16* belges et laissent entrevoir la possibilité de les garder en service six ans de plus et donc de repousser leur remplacement¹⁶². Auditionné le jour même devant la Chambre des représentants, le ministre de la Défense met en cause ses subordonnés, qui auraient commis une « *lourde erreur de jugement* » en ne lui transmettant pas ces études¹⁶³. Le lendemain, quatre hauts gradés qui ont eu connaissance des études sur la prolongation des *F-16* mais ne les ont pas fait remonter à l'autorité politique se retirent temporairement de leurs fonctions¹⁶⁴. La presse parle de « *F-16 Gate*¹⁶⁵ ».

Deux enquêtes de l'Inspection générale de l'armée et du Service d'audit interne fédéral concluent un mois plus tard que le ministre et ses subordonnés n'ont pas commis de faute¹⁶⁶. Les politologues Yf Reykers et Daan Fonck démontrent cependant que certains responsables militaires ont *a minima* profité de leur expertise et des asymétries d'information avec l'échelon politique pour orienter la procédure¹⁶⁷. Sur le fond, le ministre

2018, p. 8-9 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique, CRIV 54 COM 983, 23 octobre 2018, p. 8, 16 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 24 octobre 2018, p. 12-15, 51-52, 64-67.

160. KELEPOURIS Stavros, « [Het Moest altijd al de F-35 zijn](#) », *Knack*, 8 octobre 2018. Cet article est cité par Benoît Hellings (Ecolo) à la Chambre des représentants : Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission, CRIV 54 COM 992, 7 novembre 2018, p. 13.

161. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 876, 25 avril 2018, p. 70-71 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 24 octobre 2018, p. 74.

162. CLEVERS Antoine, « [Contrairement à ce qui a toujours été dit, la durée de vie des F-16 peut être prolongée de six ans](#) », *La Libre*, 20 mars 2018 ; Belga, « [La durée de vie des F-16 peut être prolongée de 6 ans](#) », *RTBF*, 20 mars 2018.

163. « [een zware inschattingsfout](#) » [traduction de la Chambre] : Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 848, 20 mars 2018, p. 7.

164. FRANSSEN Jens, PAELINCK Gianni, « [Mails bewijzen: topfiguren binnen het leger manipuleerden informatie over vervanging F-16's](#) », *VRT*, 21 mars 2018 ; *RTBF*, « [Prolongation des F-16, il y a eu manipulation d'informations au sein de la hiérarchie de l'armée](#) », 21 mars 2018.

165. HOSTEIN Joana, « [La Belgique secouée par le "F-16 Gate"](#) », *RFI*, 24 mars 2018.

166. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 862, 13 avril 2018, p. 23, 26, 51.

167. REYKERS Yf et FONCK Daan, « [No wings attached ? Civil-military relations and agent intrusion in the procurement of fighter jets](#) », *Cooperation and Conflict*, vol. 55, n° 1, p. 66-85. Voir aussi : WASINSKI

Vandepuut rapporte que l'usure des cellules des F-16 belges est trop difficile à évaluer pour envisager une prolongation de leur durée de vie et que cela ne préjuge de toute façon en rien de la vétusté des autres parties de l'avion (réacteur, radar, avionique, etc.)¹⁶⁸.

Le 25 octobre 2018, le gouvernement annonce finalement que son choix s'est arrêté sur le F-35 de *Lockheed Martin*¹⁶⁹. Le rappel de ces événements montre donc que c'est à une procédure d'acquisition d'armement déjà très mouvementée et soupçonnée de favoritisme pour le F-35 que vient s'ajouter la question nucléaire.

2.3 Une opacité troublante sur la question de la capacité nucléaire du successeur du F-16

Tout au long de ces quatre années de procédure, la question de la capacité nucléaire du successeur du F-16 a fait débat. Le *Preparation Survey* de juin 2014 prévoit notamment que le remplaçant du F-16 puisse opérer dans le cadre de la « *dissuasion* » sans qu'il soit précisé si celle-ci est conventionnelle ou nucléaire¹⁷⁰. En février 2015, l'ex-ministre de la Défense Pieter de Crem (CD&V), qui avait lancé ce *Preparation Survey* huit mois plus tôt, annonce publiquement sa préférence pour le F-35, dont la capacité nucléaire permettrait à la Belgique de rester un « *petit partenaire fiable au sein de l'OTAN*¹⁷¹ ». En mars 2015, c'est le contenu d'un document confidentiel de la Défense qui est révélé par le média flamand VRT. On peut y lire notamment que « *ces F-16 qui peuvent être engagés aussi bien dans une opération conventionnelle que nucléaire ont permis à notre pays de jouer un rôle de premier plan au sein de l'OTAN* », que la possibilité d'équiper les F-16 de bombes nucléaires a permis à la Belgique de « *boxer dans une catégorie supérieure* » et que par conséquent, le successeur du F-16 devra conserver cette capacité nucléaire¹⁷². En avril 2016, le colonel Harold Van Pee, en charge du programme de remplacement du F-16, l'*Air Combat Capability Program* (ACCaP), reconnaît que si la capacité nucléaire n'est pas mentionnée explicitement

Christophe, « [Remplacement des F-16 : un exercice de transparence conditionnée](#) », *GRIP*, Éclairage, 18 mai 2018.

168. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 20 mars 2018, p. 29 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 13 avril 2018, p. 19, 22, 30-32, 51.

169. Belga, « [Le choix du F-35 par la Belgique regretté par Dassault et Airbus](#) », *RTBF*, 26 octobre 2018 ; STROOBANTS Jean-Pierre, « [Pourquoi la Belgique a choisi les F-35 américains](#) », *Le Monde*, 26 octobre 2018.

170. « *Deterrence and preventive actions* » [traduction libre] : Belgian Defence, « [Air Combat Capability Successor Program](#) », *loc. cit.*, p. 4.

171. « [De Crem veut accélérer le remplacement des F-16 et préfère les F-35](#) », *Le Vif*, 2 février 2015 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 108, 10 mars 2015, p. 24.

172. STEFFENS Eric, « ["Le successeur du F-16 devra aussi pouvoir transporter des bombes nucléaires"](#) », *VRT*, 31 mars 2015.

dans le *Preapartory Survey*, il s'agit d'un « *aspect important* » qui doit faire l'objet d'une décision politique¹⁷³.

Début 2017, plusieurs événements viennent relancer le débat sur la capacité nucléaire du successeur du F-16. En janvier 2017, répondant à une question parlementaire, le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders (MR), écrit que la Belgique compte bien continuer de « *remplir toutes [ses] obligations* » pour ce qui est de mettre des avions à capacités nucléaires à disposition de l'OTAN¹⁷⁴. En février 2017, le colonel Van Pee ne ferme pas la porte à la possibilité qu'une capacité nucléaire puisse être demandée dans l'appel d'offres, mais il précise qu'elle serait loin d'être un facteur déterminant¹⁷⁵. Interrogé à ce sujet, le ministre de la Défense refuse de reconnaître que l'officier à la tête de l'ACCaP ait pu tenir ces propos¹⁷⁶. Le RfGP n'en fera finalement pas mention un mois plus tard, ou du moins pas explicitement. En octobre 2018, à l'avant-veille de l'annonce du choix du F-35 par le gouvernement, le Premier ministre Charles Michel (MR) précise : « *Le RfGP ne prévoit pas expressément une capacité nucléaire. Le RfGP prévoit différents développements futurs*¹⁷⁷. » Le RfGP précise en effet que 8 % de l'évaluation portera sur le « *potentiel de croissance et d'évolution* » des avions concurrents, c'est-à-dire leur capacité à intégrer des améliorations et mises à jour dans le futur¹⁷⁸.

Tous ces éléments n'ont pas manqué de faire réagir l'opposition à la coalition gouvernementale. Plusieurs parlementaires ont ainsi demandé de façon répétée au nouveau ministre de la Défense Steven Vandeput (N-VA) et aux militaires chargés de la procédure de sélection du successeur du F-16 de préciser l'importance que la capacité nucléaire aurait dans le choix du futur avion de combat belge¹⁷⁹.

173. DALLEMAGNE Georges et BUYSROGGE Peter, « [Rapport sur l'audition sur la prospection organisée par la Défense belge dans le cadre du dossier du remplacement des avions de chasse F-16, avec le colonel Harold Van Pee, chef du bureau Air Combat Capability Program auprès de l'État-major de la Défense](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, Commission de la Défense nationale, DOC 54 1782/001, 20 avril 2016, p. 32.

174. Chambre des représentants de Belgique, « [Questions et réponses écrites](#) », QRVA 54 102, 20 janvier 2017, p. 431.

175. SOENENS Dominique, « [“België vraagt of opvolgers F-16 nucleaire wapens kunnen dragen”](#) », *Knack*, 14 février 2017.

176. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 605, 22 février 2017, p. 20.

177. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 23 octobre 2018, p. 16.

178. « *Growth and evolution potential* » [traduction libre] : Belgian Defence, « [ACCaP: RfGP](#) », *loc. cit.*, p. 21, 46.

179. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 10 mars 2015, p. 15 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 143, 22 avril 2015, p. 30 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 182, 27 mai 2015, p. 7-11 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 256, 28 octobre 2015, p. 14-15 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54

Le ministre a pu apporter certaines précisions, notamment sur le sens conventionnel et non nucléaire à donner au mot « *dissuasion* » dans le *Preparatory Survey*¹⁸⁰ ou sur la valeur du document révélé en mars 2015, qui n'était que l'avis de l'État-major et non celui du gouvernement¹⁸¹. Il s'est en revanche montré très évasif sur le fond. En mars 2015, il commence par déclarer que la question de la capacité nucléaire du successeur du *F-16* serait décidée dans le plan stratégique du gouvernement¹⁸². Après la parution de cette Vision stratégique pour la Défense en juin 2016, qui ne fait pas mention de la participation de la Belgique au partage nucléaire dans l'OTAN¹⁸³, le ministre se retranche derrière une décision à venir du gouvernement, qu'il appliquera¹⁸⁴. En janvier 2019, trois mois après que le choix du *F-35* a été confirmé et alors que le gouvernement, quitté par les nationalistes flamands de la N-VA, ne gère plus que les affaires courantes, le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders (MR) – qui avait pourtant indiqué deux ans plus tôt que la Belgique continuerait à mettre des avions à double capacité à la disposition de l'OTAN¹⁸⁵ – renvoie la décision d'un possible rôle nucléaire des *F-35* belges au prochain gouvernement¹⁸⁶. En quatre ans de débats sur cette question, le gouvernement aura promis de trancher par deux fois pour ne finalement pas le faire.

Derrière cette question de la capacité nucléaire du successeur du *F-16* se trouve en fait celle de l'honnêteté de l'appel d'offres. Selon plusieurs députés de l'opposition, si cette capacité était indispensable, ce non-dit forcerait à acquérir un avion états-unien¹⁸⁷, voire

COM 305, 13 janvier 2016, p. 22-26 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Questions et réponses écrites](#) », QRVA 54 036, 6 juin 2016, p. 227 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 22 février 2017, p. 18 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 710, 12 juillet 2017, p. 10-12 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 828, 28 février 2018, p. 9 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 25 avril 2018, p. 7, 29.

180. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 27 mai 2015, p. 7-11.

181. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 22 avril 2015, p. 31.

182. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 10 mars 2015, p. 15.

183. Gouvernement belge, « [La Vision stratégique pour la Défense](#) », 29 juin 2016, 144 pages.

184. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 574, 25 janvier 2017, p. 8, 11 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 22 février 2017, p. 19, 20.

185. Chambre des représentants de Belgique, « [Questions et réponses écrites](#) », *loc. cit.*, 20 janvier 2017, p. 431.

186. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 1016, 16 janvier 2019, p. 1.

187. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 10 mars 2015, p. 15 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 22 avril 2015, p. 29 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 277, 25 novembre 2015, p. 16.

spécifiquement le *F-35*¹⁸⁸. *Dassault*, le constructeur français du *Rafale* fait savoir dès juin 2015 qu'il se retirerait de la course si la certification nucléaire était indispensable au futur avion belge¹⁸⁹. L'opposition interroge donc le ministre non seulement au sujet de cette déclaration de l'avionneur français¹⁹⁰, mais aussi concernant la possibilité réelle pour le *Gripen* suédois de concourir. D'après ces parlementaires, la Suède refuserait d'adapter son avion pour qu'il puisse procéder à des bombardements nucléaires, ce qui l'éliminerait *de facto* de la compétition si ce critère était central¹⁹¹. Le ministre Vandeput et le colonel Van Pee répondent à plusieurs reprises qu'aucun des appareils en lice n'est de toute façon capable à ce moment d'emporter la *B61*¹⁹².

Cette réponse, si elle est factuellement exacte, passe sous silence un point important. S'il est vrai que le *F-35* n'est pas certifié pour des missions nucléaires au moment où ces discours sont tenus, il est trompeur d'en conclure que tous les avions concurrents sont sur un pied d'égalité de ce point de vue. En effet, il est prévu de longue date de doter le *F-35* de la capacité à larguer la *B61*, comme le rappelle la première partie de ce rapport. Si le calendrier est tenu, il devrait obtenir la certification pour cette mission en 2024¹⁹³. Questionné à ce sujet par Alain Top (sp.a) après la parution de la *Nuclear Posture Review* états-unienne en 2018, le ministre de la Défense répond alors que cela n'a « *aucun impact* [sur la compétition] *parce que la capacité nucléaire ne constitue pas une condition*¹⁹⁴ ». Le ministre alterne donc entre deux arguments. Il dit d'une part que la capacité nucléaire n'a pas d'importance pour l'appel d'offres – ce qui est incohérent avec les déclarations de ministres et d'officiers insistant sur l'importance pour la Belgique de continuer sa participation au partage nucléaire. D'autre part, il sous-entend que, même si cette capacité était importante, aucun avion ne serait favorisé par cela – ce qui n'est pas vrai.

188. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 28 octobre 2015, p. 14, 16 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 25 avril 2018, p. 7 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 23 octobre 2018, p. 16 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 24 octobre 2018, p. 58, 65.

189. SIMONET Dominique, « *Succession F-16 : en cas d'option nucléaire, Dassault se retire* », *La Libre*, 26 juin 2015.

190. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 28 octobre 2015, p. 14.

191. DALLEMAGNE Georges et BUYSROGGE Peter, « [Rapport sur l'audition](#) », *loc. cit.*, p. 23-24 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 25 janvier 2017, p. 7 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 12 juillet 2017, p. 10-12.

192. Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 22 avril 2015, p. 30, 33 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 28 octobre 2015, p. 15 ; DALLEMAGNE Georges et BUYSROGGE Peter, « [Rapport sur l'audition](#) », *loc. cit.*, p. 32 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Questions et réponses écrites](#) », *loc. cit.*, 6 juin 2016, p. 227 ; Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions](#) », Commission de la Défense nationale, CRIV 54 COM 490, 21 septembre 2016, p. 2.

193. Office of the Under Secretary of Defense (Comptroller)/Chief Financial Officer, « [Defense Budget Overview: United States Department of Defense Fiscal Year 2024 Budget Request](#) », 14 mars 2023, p. 2-3.

194. « *geen impact op het aankoopdossier, om de eenvoudige reden dat u in de RfGP geen nucleaire capaciteit zult terugvinden* » [traduction-résumé de la Chambre] : Chambre des représentants de Belgique, « [Compte rendu intégral](#) », *loc. cit.*, 28 février 2018, p. 12.

La question du poids de la capacité nucléaire dans le choix du futur avion de combat belge a aussi partagé les chercheurs s'intéressant aux politiques de défense belges. Au sein du Réseau multidisciplinaire d'études stratégiques (RMES), André Dumoulin juge à l'été 2015 que le facteur nucléaire pourrait jouer en faveur d'un appareil états-unien : « *L'exigence nucléaire pourrait-elle s'avérer déterminante dans le choix belge ? Si la réponse est positive, un choix américain irait de soi*¹⁹⁵. » Si la Belgique devait choisir l'avion français, il juge d'ailleurs compliqué que la France et les États-Unis acceptent de partager leurs secrets industriels pour permettre la certification de la B61 sur Rafale¹⁹⁶. Cependant, il signe quelques mois plus tard avec Wally Struys et Joseph Henrotin un texte qui adopte la position de ce dernier, selon lequel « *le nucléaire est une fausse question*¹⁹⁷ » pour le remplacement des F-16 belges. En effet, les auteurs considèrent tout à fait possible qu'un avion non états-unien obtienne une certification pour tirer une bombe nucléaire états-unienne, comme ce fut le cas pour le Tornado¹⁹⁸. Un an et demi après le choix du F-35 par la Belgique, en avril 2020, Dumoulin met en balance le point de vue qu'il défendait en 2015 et « *d'autres sources* » qui lui auraient rapporté qu'« *il n'y aurait aucune difficulté technico-opérationnelle à faire de l'intégration de composants nucléaires sur des chasseurs-bombardiers fabriqués par des entreprises européennes*¹⁹⁹ ». Tous reconnaissent en tout cas que c'est sans doute le besoin d'un avion certifiable pour tirer la B61 qui a empêché le Gripen suédois de concourir²⁰⁰.

Au GRIP, Denis Jacqmin souligne en juin 2017 les déclarations contradictoires du colonel Van Pee et celles de son ministre, sans pouvoir trancher la question du poids de la mission nucléaire dans le cahier des charges du successeur des F-16 belges²⁰¹. Christophe Wasinski critique aussi en mai 2018 le manque de transparence du gouvernement sur la capacité nucléaire du successeur des F-16 belges²⁰². Trois ans après le choix du F-35 par la Belgique, en janvier 2022, Yannick Quéau considère quant à lui que le critère nucléaire a été « *déterminant* » dans ce choix, dans la mesure où c'était le seul avion dont la certification

195. DUMOULIN André, « [Le remplacement des F-16 belges : la dimension nucléaire](#) », *RDN*, n° 782, été 2015, p. 122.

196. *Ibid.*

197. COURTIAL Marie-Madeleine, « [Joseph Henrotin : "La concurrence pour le remplacement des F-16 sera bien réelle"](#) », *A l'Avant-Garde*, 12 avril 2017.

198. STRUYS Wally, HENROTIN Joseph et DUMOULIN André, « [Le remplacement des F-16 belges : une analyse exploratoire](#) », *RMES*, 15 août 2015, p. 51, 54.

199. DUMOULIN André, « [Le "retour" des armes nucléaires non stratégiques](#) », *IRSD*, Sécurité et Stratégie n° 144, avril 2020, p. 46-47.

200. STRUYS Wally, HENROTIN Joseph et DUMOULIN André, « [Le remplacement des F-16 belges](#) », *loc. cit.*, p. 41, 45, 54 ; HENROTIN Joseph, « [Remplacement des F-16 belges. Les données politiques d'un débat technique](#) », *Areion 24 News*, 17 juillet 2018.

201. JACQMIN Denis, [Le remplacement des F-16 belges](#), *op. cit.*, p. 33-34.

202. WASINSKI Christophe, « [Remplacement des F-16 : un exercice de transparence conditionnée](#) », *GRIP*, Éclairage, 18 mai 2018, p. 3.

était prévue pour emporter la B61 et donc capable de pérenniser la participation de la Belgique au partage nucléaire²⁰³.

En septembre 2019, après les élections législatives, des parlementaires du sp.a redéposent – après qu’une proposition similaire a été rejetée en février 2018 sous la précédente législature²⁰⁴ – une proposition de résolution pour interdire l’emport de bombes nucléaires par les futurs F-35 belges²⁰⁵. Une fois le nouveau gouvernement formé en octobre 2020, sa ministre de la Défense Ludivine Dedonder (PS) est rapidement interrogée sur la capacité nucléaire des futurs F-35 belges. Theo Francken (N-VA) – qui faisait pourtant partie de la coalition « suédoise » dont le gouvernement a passé quatre ans à esquiver la question – demande à la ministre si les F-35 belges auront une capacité nucléaire, espérant ainsi diviser les écologistes, les sociaux-démocrates flamands et leurs autres partenaires de coalition²⁰⁶. La ministre lui confirme que les F-35 qui seront livrés à la Belgique seront bien au standard « Block 4 », permettant l’emport de la bombe nucléaire B61-12, sans demander une modification spécialement belge du logiciel :

« La Belgique a accepté le concept stratégique de l’OTAN. Celui-ci stipule que la dissuasion doit être basée sur des capacités conventionnelles et nucléaires. Il n’est donc pas question d’adapter le logiciel fourni. En tant qu’allié fiable de l’OTAN, la Belgique soutient la politique de l’Alliance. Les modifications du dispositif nucléaire de l’OTAN sont prises par consensus entre les États membres²⁰⁷. »

203. MARSAC Antoine, « Pourquoi les dépenses militaires augmentent dans le monde ? Et quelles retombées pour la Belgique ? », *La Libre*, 31 janvier 2022.

204. TOP Alain et VAN DER MAELEN Dirk, « Proposition de résolution visant à empêcher le transport d’armes nucléaires par les futurs avions de combat », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 54 2723/001, 18 octobre 2017, 6 pages ; HELLINGS Benoit et CRUSNIÈRE Stéphane, « Rapport sur la proposition de résolution visant à empêcher le transport d’armes nucléaires par les futurs avions de combat », *Chambre des représentants de Belgique*, Commission de la Défense nationale, DOC 54 2723/002, 2 février 2018, 6 pages.

205. VERDUYCKT Kris et al., « Proposition de résolution visant à empêcher le transport d’armes nucléaires par les futurs avions de combat », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 55 0369/001, 16 septembre 2019, 6 pages.

206. Chambre des représentants de Belgique, « Compte rendu intégral avec compte rendu analytique traduit des interventions », Commission de la Défense nationale, CRIV 55 COM 278, 14 octobre 2020, p. 37-39 ; LACROIX Christophe et PONTHER Annick, « Avis sur la section 16 – Ministère de la Défense – du projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l’année budgétaire 2021 », *Chambre des représentants de Belgique*, Commission de la Défense nationale, DOC 55 1578/033, 14 décembre 2020, p. 16, 35, 42, 68. Le Vlam Belang (extrême droite nationaliste flamande) et le PTB (gauche radicale) ont également interrogé la ministre de la Défense sur ce sujet mais sans souligner les divergences au sein de la coalition gouvernementale (voir p. 26, 31-32, 73 du document du 14 décembre 2020).

207. « België heeft zich akkoord verklaard met het strategische concept van de NAVO. Dat bepaalt dat de afschrikking op conventionele en nucleaire capaciteiten gebaseerd moet zijn. Het is bijgevolg niet aan de orde om aanpassingen aan de voorziene software te doen. Als betrouwbare bondgenoot van de NAVO steunt België het beleid van de alliantie. Wijzigingen aan de nucleaire houding van de NAVO worden door de lidstaten in consensus genomen. » [traduction libre] : Chambre des représentants de Belgique, « Compte rendu intégral », *loc. cit.*, 14 octobre 2020, p. 38-39.

Cette réponse a le mérite de clarifier l'intention du gouvernement actuel de poursuivre sa participation à la politique de partage nucléaire de l'OTAN et d'avoir les avions nécessaires pour cela. Les F-35 de la Composante Air auront donc bien une capacité nucléaire, malgré l'opposition d'une partie de la coalition gouvernementale à cette option. Elle ne tranche toutefois pas la question du poids qui a été accordée à une capacité nucléaire lors du choix du F-35 par le précédent gouvernement majoritaire.

Cette déclaration de la ministre Dedonder reprend aussi le même postulat que celle de son prédécesseur Pieter de Crem (CD&V) en 2015, pour qui la participation de la Belgique au partage nucléaire en faisait un « *petit partenaire fiable au sein de l'OTAN*²⁰⁸ ». On y retrouve ainsi en filigrane l'idée selon laquelle la Belgique ne fait que se conformer aux documents stratégiques de l'OTAN. Or, ce sont les États membres, dont la Belgique, qui négocient entre eux le contenu du Concept stratégique²⁰⁹. En 2010, lors des discussions ayant conduit à l'adoption du précédent Concept stratégique, une initiative allemande avait permis d'au moins discuter du partage nucléaire et du maintien d'armes nucléaires états-uniennes en Europe. Négocier le retrait de ces armes du territoire d'un État européen peut par ailleurs avoir lieu hors des discussions relatives à l'adoption d'un nouveau concept stratégique. Ce fut le cas des B61 qui se trouvaient sur la base d'Araxos en Grèce, retirées en 2001. L'OTAN et le gouvernement grec n'ont pas communiqué publiquement à ce sujet, mais plusieurs sources rapportent que la Grèce ne souhaitait pas investir dans des modifications des avions F-16 qu'elle acquerrait à cette époque pour leur conférer une capacité nucléaire²¹⁰. La Grèce a donc cessé d'accueillir des bombes nucléaires états-uniennes. En 2010, dix-sept des vingt-huit États membres de l'OTAN considèrent comme inacceptable qu'un État participant au partage nucléaire puisse y renoncer unilatéralement, mais cinq d'entre eux voient cela comme une décision nationale qui peut donc se passer d'un consensus au sein de l'OTAN²¹¹. Le précédent canadien de 1969 leur donne d'ailleurs plutôt raison : il est tout à fait possible de renoncer unilatéralement à participer au partage nucléaire sans chercher l'approbation de ses alliés, à condition d'être prêt à résister à leurs pressions²¹². Il s'agit là d'une décision politique souveraine.

208. « De Crem veut accélérer le remplacement des F-16 », *loc. cit.*

209. OTAN, « Communiqué du sommet de Bruxelles », *loc. cit.*, §6(h).

210. KRISTENSEN Hans M., « U.S. Nuclear Weapons in Europe », *loc. cit.*, p. 56 ; SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *Withdrawal Issues*, *op. cit.*, p. 23.

211. SNYDER Susi et VAN DER ZEIJDEN Wilbert, *Withdrawal Issues*, *op. cit.*, p. 22.

212. HALLORAN Mary, « "A Planned and Phased Reduction" », *loc. cit.*, p. 140-141 ; MAJNEMER Jacklyn, « Understanding Reneging », *loc. cit.*, p. 164-172.

3. MÉNAGER INDUSTRIE DE DÉFENSE EUROPÉENNE ET PARTICIPATION NUCLÉAIRE : LE REMPLACEMENT DES TORNADO EN ALLEMAGNE

Comme l'illustre déjà la première partie de ce rapport, l'Allemagne a joué un rôle important dans les discussions sur un possible abandon du partage nucléaire au sein de l'OTAN. Le débat politique y est en effet marqué par une plus grande transparence qu'en Belgique sur sa participation au partage nucléaire (3.1). La question du remplacement des *Tornado* dans leur rôle nucléaire s'est donc posée dans des termes plus clairs en Allemagne. L'exécutif allemand a d'abord tenté de voir si un avion européen – comme le *Tornado* – pourrait reprendre cette capacité nucléaire (3.2). Puis, cette hypothèse abandonnée, il a eu à trancher entre deux avions états-unis : le *F/A-18* et le *F-35* (3.3).

3.1 La présence d'armes nucléaires en Allemagne : une question politique plus présente qu'en Belgique

En Allemagne, la présence d'une dizaine ou d'une quinzaine de bombes nucléaires états-uniennes sur la base aérienne de Büchel, en Rhénanie-Palatinat²¹³, est entourée de moins de secrets qu'en Belgique. Comme en Belgique, les ministres en exercice évitent généralement de dire publiquement combien de bombes sont en Allemagne et à quel endroit précisément. Cependant, les dirigeants allemands ne font pas mystère de leur rôle dans le partage nucléaire (*nuclear sharing*) de l'OTAN – que l'on traduit d'ailleurs en allemand par « *participation nucléaire* » (« *nukleare Teilhabe* »). La présence d'armes nucléaires en Allemagne est suffisamment officielle pour avoir été mentionnée dans trois des quatre derniers accords de coalitions. En effet, en 2009, 2013 et 2018, les partis formant les coalitions gouvernementales ont partagé l'objectif de retrait à terme des bombes nucléaires états-uniennes présentes en Allemagne²¹⁴. L'évolution du contenu de ces accords est intéressante et symptomatique de la mutation du débat politique en Allemagne sur la question du partage nucléaire.

213. Voir la carte présentée au début de ce rapport (p. 4).

214. « *Wachstum. Bildung. Zusammenhalt.* », *loc. cit.*, p. 120 ; « *Deutschlands Zukunft Gestalten. Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD* » 16 décembre 2013, p. 118 ; « *Ein neuer Anbruch für Europa. Eine neue Dynamik für Deutschland. Ein Zusammenhalt für unser Land. Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD* » 12 mars 2018, p. 148.

Dans l'accord de coalition d'octobre 2009 comme dans les suivants, les gouvernements allemands successifs reprennent à leur compte l'ambition de Barack Obama de tendre vers un monde sans armes nucléaires²¹⁵, comme dans tous les documents de l'OTAN abordant ce sujet à partir de 2010²¹⁶. Le futur ministre des Affaires étrangères Guido Westerwelle (FDP, libéral)²¹⁷ arrive à obtenir que le retrait des armes nucléaires états-uniennes d'Allemagne fasse partie de l'accord de coalition (CDU, CSU et FDP) d'octobre 2009²¹⁸. Pourtant, malgré les efforts de l'Allemagne, le Concept stratégique 2010 de l'OTAN et les documents qui le suivront n'envisagent de réduire encore le nombre d'armes nucléaires en Europe que si la Russie est prête à diminuer son propre déploiement d'armes nucléaires non stratégiques²¹⁹.

Suivant l'évolution de la réflexion stratégique au sein de l'OTAN, c'est justement et uniquement dans cette perspective d'un désarmement réciproque entre États-Unis et Russie que s'inscrivent tous les accords de coalition suivants. En 2013, le gouvernement de coalition (CDU, CSU et SPD) s'engage à faire entamer des négociations entre les États-Unis et la Russie pour un désarmement complet dans le domaine « *substratégique* », ce qui permettra le retrait des armes nucléaires stationnées en Allemagne²²⁰. La même coalition est renouvelée en 2018 et l'accord répète que le retrait des armes nucléaires d'Allemagne ne pourra dépendre que du « *succès des discussions sur le désarmement*²²¹ ». En 2021, la nouvelle coalition (SPD, Bündnis 90/Die Grünen et FDP) reprend à son tour l'engagement d'encourager des « *négociations entre les États-Unis et la Russie en vue d'un désarmement complet dans le domaine substratégique*²²² ».

On retrouve en Allemagne la même tension mise en lumière dans les documents de l'OTAN : l'objectif de désarmement nucléaire à long terme n'est pas vu comme incompatible avec la poursuite du partage nucléaire. Dans tous les accords de coalition à partir de 2013, les gouvernements allemands successifs répètent que

215. « *Wachstum. Bildung. Zusammenhalt.* » *loc. cit.*, p. 119.

216. « *Concept stratégique 2010* », *loc. cit.*, p. 24-25, §26 ; OTAN, « *Revue de la posture de dissuasion* », *loc. cit.*, §27 ; OTAN, « *Déclaration du sommet du Pays de Galles* », *loc. cit.*, §75 ; OTAN, « *Communiqué du Sommet de Varsovie* », *loc. cit.*, §64 ; OTAN, « *Déclaration du sommet de Bruxelles* », *loc. cit.*, §44 ; OTAN, « *Communiqué du sommet de Bruxelles* », *loc. cit.*, §47 ; OTAN, « *Concept stratégique 2022* », *loc. cit.*, p. 8, §33.

217. « *Spiegel Interview with FDP Leader Westerwelle* », *loc. cit.*

218. « *Wachstum. Bildung. Zusammenhalt.* », *loc. cit.*, p. 120.

219. « *Concept stratégique 2010* », *loc. cit.*, p. 25, §26 ; OTAN, « *Revue de la posture de dissuasion* », *loc. cit.*, §27 ; OTAN, « *Déclaration du sommet du Pays de Galles* », *loc. cit.*, §75 ; OTAN, « *Communiqué du Sommet de Varsovie* », *loc. cit.*, §65 ; OTAN, « *Déclaration du sommet de Bruxelles* », *loc. cit.*, §42 ; OTAN, « *Communiqué du sommet de Bruxelles* », *loc. cit.*, §45.

220. « *substrategischen* » [traduction libre] : « *Deutschlands Zukunft Gestalten* », *loc. cit.*, p. 118.

221. « *Erfolgreiche Abrüstungsgespräche* » [traduction libre] : « *Ein neuer Anbruch für Europa* », *loc. cit.*, p. 148.

222. « *Verhandlungen zwischen den USA und Russland zur vollständigen Abrüstung im substrategischen Bereich ein.* » [traduction libre] : « *Mehr Fortschritt Wagen. Bündnis für Freiheit, Gerechtigkeit und Nachhaltigkeit. Koalitionsvertrag zwischen SPD, Bündnis 90/Die Grünen und FDP* », 2021, p. 145.

« tant que les armes nucléaires jouent un rôle dans le concept stratégique de l'OTAN en tant qu'instrument de dissuasion, l'Allemagne a intérêt à participer aux discussions stratégiques et aux processus de planification²²³ ».

On retrouve le même argument dans le *Weißbuch* (livre blanc) sur la politique de sécurité et le futur de l'armée allemande publié par le cabinet Merkel III en 2016, qui réaffirme le rôle de l'Allemagne dans le partage nucléaire²²⁴. En juin 2023, la Stratégie de sécurité nationale du cabinet Scholz va dans le même sens²²⁵.

En termes de transparence, le contraste avec le voisin belge est saisissant. En Belgique, ni les accords de gouvernement successifs²²⁶, ni la Vision stratégique publiée en 2016 par le ministre de la Défense Steven Vandeput (N-VA)²²⁷, ni son actualisation en 2022 par sa successeuse, Ludivine Dedonder (PS)²²⁸, ne mentionnent le rôle de la Belgique dans le partage nucléaire.

Cette position en principe favorable au désarmement nucléaire, mais aussi au maintien de la participation allemande au partage nucléaire reste un compromis au niveau du gouvernement allemand, de sorte que même les partis engagés dans ces coalitions peuvent avoir, à titre individuel, des positions plus radicales. Ainsi, une partie du personnel politique allemand reste farouchement opposé à la présence de bombes nucléaires sur le territoire de la République fédérale. En mai 2020, Rolf Mützenich, président du groupe parlementaire social-démocrate (SPD) au Bundestag et donc représentant d'un parti de la coalition gouvernementale, demande pourtant le retrait des armes nucléaires états-uniennes d'Allemagne²²⁹. Deux semaines plus tard, il doit toutefois faire machine arrière et rejoindre la position de principe du cabinet Merkel IV, c'est-à-dire qu'un tel désarmement ne pourra avoir lieu qu'en concertation avec les Alliés de l'OTAN et sous réserve d'un désarmement réciproque avec la Russie²³⁰. En juin 2020, ce sont les écologistes (*Bündis 90/Die Grünen*)

223. « Solange Kernwaffen als Instrument der Abschreckung im strategischen Konzept der NATO eine Rolle spielen, hat Deutschland ein Interesse daran, an den strategischen Diskussionen und Planungsprozessen teilzuhaben. » [traduction libre] : « Deutschlands Zukunft Gestalten », loc. cit., p. 118 ; « Ein neuer Anbruch für Europa », loc. cit., p. 148 ; « Mehr Fortschritt Wagen », loc. cit., p. 145.

224. Die Bundesregierung, « Weißbuch 2016 zur Sicherheitspolitik und zur Zukunft der Bundeswehr », 2016, p. 65.

225. Le gouvernement fédéral, « Robustesse. Résilience. Durabilité. Une sécurité intégrée pour l'Allemagne. Stratégie de sécurité nationale », juin 2023, p. 32.

226. « Accord de Gouvernement », 1^{er} décembre 2011, 177 pages ; « Accord de Gouvernement », 9 octobre 2014, 230 pages ; « Accord de Gouvernement », 30 septembre 2020.

227. Gouvernement belge, « La Vision stratégique », loc. cit.

228. La Défense, « Plan Star 2022 : Security & Service, Technology, Ambition, Resilience », 17 juin 2022, 192 pages.

229. MONATH Hans, « SDP fordert Abzug aller US-Atomwaffen aus Deutschland: "Es wird Zeit, dass Deutschland die Stationierung zukünftig ausschließt" », *Tagesspiegel*, 3 mai 2020.

230. MÜTZENICH Rolf, « Germany and nuclear sharing », *IPS*, 15 mai 2020 ; Wissenschaftliche Dienste, « Sachstand: Politische und Zivilgesellschaftliche Akzeptanz von Atomwaffen Deutschland, Belgien, Niederlande, Italien – Sonderfall Frankreich », *Deutscher Bundestag*, WD2-3000-102/20, 2020, p. 15-16.

qui proposent une résolution au Bundestag pour l'abandon du rôle allemand dans le partage nucléaire au sein de l'OTAN²³¹. Pour rejoindre le cabinet Scholz un an plus tard, ils se rallieront pourtant à la position de compromis de l'accord de coalition. En mai 2021, c'est au tour de la gauche radicale (*Die Linke*), qui ne fait pas partie de la coalition, de proposer le retrait immédiat des armes nucléaires d'Allemagne²³². Le sujet continue donc d'animer le débat politique allemand.

3.2 Un avion états-unien pour le partage nucléaire

Le problème du remplacement des avions chargés d'un éventuel bombardement nucléaire s'est aussi posé en Allemagne. Il y a au total 85 avions de combat *Tornado* dans la *Luftwaffe*²³³, qui arriveront au bout de leur vie opérationnelle en 2030²³⁴. Une vingtaine de ces avions sont des *Tornado ECR* (*Electronic Combat/Reconnaissance*), destinés à la reconnaissance, à la guerre électronique et à la suppression des défenses antiaériennes ennemies. Les autres sont des *Tornado IDS* (*Interdictor/Strike*), destinés à la chasse et au bombardement²³⁵, dont certains sont affectés à la *Jagdbombergeschwader 33* basée à Büchel et seraient chargés de la mission de bombardement nucléaire, le cas échéant.

À partir de 2017, le cabinet Merkel III envisage de trouver un successeur à cet avion. Dès le début de la procédure – et c'est là aussi un élément de contraste important avec le cas belge, le gouvernement annonce clairement que la solution de remplacement du *Tornado* devra permettre la poursuite du partage nucléaire en Allemagne. Interrogé par *Die Linke* spécifiquement à ce sujet, le cabinet Merkel IV répond en juillet 2018 qu'il envisage un « *maintien complet des capacités*²³⁶ ». À chaque fois qu'ils seront interrogés à ce sujet, les gouvernements allemands successifs ne feront aucun mystère de l'importance d'une capacité nucléaire dans le choix des successeurs du *Tornado*²³⁷.

231. GÖRING-ECKARDT Katrin, HOFREITER Anton *et al.*, « [Antrag: Nukleare Teilhabe beenden – Atomwaffen aus Deutschland abziehen](#) », *Deutscher Bundestag*, Drucksache 19/20065, 16 juin 2020, 3 pages.

232. MOHAMED Ali Amira, BARTSCH Dietmar *et al.*, « [Antrag: Abrüsten statt Aufrüsten – US-Atomwaffen aus Deutschland abziehen](#) », *Deutscher Bundestag*, Drucksache 19/29960, 18 mai 2021, 2 pages.

233. Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage: "Tornado-Nachfolge und Zukunftsfähigkeit der Luftwaffe"](#) », Drucksache 19/9353, 9 avril 2019, p. 2-3.

234. Bundesministerium der Verteidigung, « [Bundeswehr strebt Brückenlösung für Tornado-Nachfolge an](#) », 22 avril 2020.

235. International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance 2023*, 2023, p. 96.

236. « *vollständigen Fähigkeitserhalt* » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage: "Probleme mit Militär-Aufträgen – das Jagdflugzeug Eurofighter"](#) », Drucksache 19/3403, 16 juillet 2018, p. 5.

237. Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht: 79. Sitzung](#) », Plenarprotokoll 19/79, 13 février 2019, p. 9271-9272 ; Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht: 159. Sitzung](#) », Plenarprotokoll 19/159, 13 mai 2020, p. 19714-19715 ; Deutscher Bundestag, « [Schriftliche Fragen mit den in der Woche vom 15. Juni 2020 eingegangenen Antworten der Bundesregierung](#) », Drucksache 19/20197, 19 juin 2020, p. 54-55 ; Bundesministerium der Verteidigung, « [Bundeswehr strebt Brückenlösung an](#) », *loc. cit.* ; Deutscher Bundestag, « [Schriftliche Fragen mit den in der Woche vom 17. Januar 2022 eingegangenen Antworten der Bundesregierung](#) », Drucksache 20/456, 21 janvier 2022, p. 40 ;

Le F-35 est rapidement à l'origine d'une crise au ministère allemand de la Défense. En octobre, une demande officielle d'information du gouvernement allemand porte sur quatre avions pour la succession du *Tornado* : l'*Eurofighter Typhoon* européen (partiellement développé et construit en Allemagne) ; le *Boeing F-15E Strike Eagle*, le *Boeing F/A-18E/F Super Hornet* et le *Lockheed Martin F-35A Lightning II* états-uniens. En novembre 2017, le lieutenant général Karl Müllner, commandant la *Luftwaffe*, annonce publiquement sa préférence pour le F-35²³⁸. En décembre, il est vertement recadré par Ralf Brauksiepe (CDU, démocrate-chrétien), secrétaire d'État parlementaire du ministère de la Défense, qui rappelle que ça n'est « *pas la position du gouvernement fédéral* ». Il ajoute que l'*Eurofighter* européen sera considéré « *en premier lieu* » et les avions états-uniens seulement « *en second lieu* »²³⁹. En février 2018, il explique cet ordre de préférence par l'ambition « *d'assurer le maintien de l'expertise aéronautique militaire en Allemagne et en Europe et de créer de la valeur ajoutée dans le pays* »²⁴⁰. La presse rapporte que c'est sa déclaration de novembre 2017 qui a précipité la mise à la retraite du général Müllner en mai 2018²⁴¹.

Le cabinet Merkel IV succède au précédent en mars 2018, construit sur une coalition composée des mêmes partis. Sa préférence pour l'*Eurofighter* reste assumée. Après tout, le *Tornado* est un avion européen spécifiquement conçu pour le bombardement nucléaire, y compris avec des bombes états-uniennes. Cette mission nucléaire était même la priorité de l'Allemagne quand le cahier des charges de l'avion a été défini à la fin des années 1960²⁴². Il n'y a donc *a priori* pas de raison qui s'oppose à ce qu'un autre avion européen reprenne cette mission. C'est dans cet esprit que le ministère de la Défense, alors dirigé par Ursula von der Leyen (CDU), envoie en avril 2018 une demande d'information à son homologue états-unien concernant la possibilité de faire certifier l'*Eurofighter* pour l'emport des B61²⁴³.

En avril 2020, Thomas Silberhorn (CSU, démocrate-chrétien bavarois), secrétaire d'État parlementaire du ministère de la Défense, révèle au *Bundestag* la teneur de la réponse

Bundesministerium der Verteidigung, « [Entscheidung über die Nachfolge des Waffensystems Tornado ist gefallen](#) », 14 mars 2022.

238. SHALAL Andrea et SIEBOLD Sabine, « [Tornado replacement must be fifth generation: German air force chief](#) », *Reuters*, 8 novembre 2017.

239. « *nicht die Position der Bundesregierung* » ; « *primär* » ; « *sekundär* » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Schriftliche Fragen mit den in der Woche vom 11. Dezember 2017 eingegangenen Antworten der Bundesregierung](#) », Drucksache 19/280, 15 décembre 2017, p. 53 ; Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht: 5. Sitzung](#) », Plenarprotokoll 19/5, 13 décembre 2017, p. 453-454.

240. « *der Erhalt der militärischen Luftfahrtexpertise in Deutschland und Europa weiter gesichert und eine Wertschöpfung im eigenen Land erfolgen können* » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Schriftliche Fragen mit den in der Woche vom 19. Februar 2018 eingegangenen Antworten der Bundesregierung](#) », Drucksache 19/887, 23 février 2018, p. 42.

241. NEWDICK Thomas, « [Germany Has Chosen The F-35 As Its Future Nuclear Strike Fighter](#) », *The Drive*, *The War Zone*, 14 mars 2022.

242. BENNELL, Anthony S., « Air Staff Studies And Political Background » dans *The Birth of Tornado*, Royal Air Force Historical Society, Actes du colloque du 24 octobre 2001 à Bristol, 2002, p. 20 ; SUCIU Peter, « [The Panavia Tornado Was Built For A Nuclear War Against Russia](#) », *19FortyFive*, 18 décembre 2022.

243. SHALAL Andrea, « [Germany presses U.S. on potential Eurofighter nuclear role](#) », *Reuters*, 20 juin 2018 ; TREVITHICK Joseph, « [The German Air Force Wants To Know If Its Eurofighters Can Carry U.S. Nuclear Bombs](#) », *The Drive*, *The War Zone*, 21 juin 2018.

états-unienne. Si la certification de l'*Eurofighter* est théoriquement possible, elle serait beaucoup plus longue et incertaine à obtenir pour cet avion que pour un appareil états-unien. Si l'Allemagne choisissait l'*Eurofighter* pour reprendre la mission d'emport nucléaire, celui-ci ne pourrait en fait pas être certifié avant la mise hors service du *Tornado* en 2030²⁴⁴. Certains acteurs institutionnels ou militaires allemands dénoncent d'ailleurs une mauvaise volonté des États-Unis dans la certification nucléaire de l'*Eurofighter*, pour pousser l'Allemagne à acheter un avion états-unien²⁴⁵. Que cette mauvaise volonté soit avérée ou non, les États-Unis disposent en tout cas d'une certaine influence sur les choix de certains Alliés en matière d'acquisition d'avions de combat, via ce processus de certification qu'ils contrôlent.

3.3 F/A-18 ou F-35 ?

Dès le début de 2019, la ministre von der Leyen exclut le *F-15* et le *F-35* des solutions de remplacement des *Tornado*²⁴⁶. Le 22 avril 2020, la nouvelle²⁴⁷ ministre de la Défense Annegret Kramp-Karrenbauer (CDU) prolonge les choix de sa prédécesseuse et propose de remplacer les *Tornado IDS (Interdictor/Strike)* par 40 *Eurofighter* et 30 *F/A-18F*, ces derniers étant spécifiquement dévolus au partage nucléaire. Pour remplacer les *Tornado ECR (Electronic Combat/Reconnaissance)*, la ministre propose d'acquérir 15 *EA-18G* (la version de guerre électronique et de suppression des défenses antiaériennes ennemies du *F/A-18F*) et optionnellement 15 *Eurofighter* supplémentaires une fois qu'une version *ECR* de l'appareil aura été développée²⁴⁸. Une décision définitive sur la question doit être prise par le parlement fin 2022 ou début 2023²⁴⁹. Pendant un temps, le *F/A-18F* figure sur la liste des futurs porteurs de la *B61-12* dans une fiche descriptive de la *National Nuclear Security Administration (NNSA)* états-unienne²⁵⁰.

Les avions états-uniens ne doivent remplacer les *Tornado* que pour leur rôle nucléaire et pour fournir une capacité de guerre électronique en attendant le développement d'une solution européenne. Il est prévu de remplacer tout le reste (la majorité) de la flotte de

244. Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht: 155. Sitzung](#) », Plenarprotokoll 19/155, 22 avril 2020, p. 19278-19279.

245. Selon des entretiens anonymisés menés en mars 2023 par Élie Tenenbaum et Léo Péria-Peigné, chercheurs à l'IFRI : TENENBAUM Élie et PÉRIA-PEGNIÉ Léo, [Zeitenwende : La Bundeswehr face au changement d'ère](#), IFRI, Focus stratégique n° 116, septembre 2023, p. 43.

246. Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 9 avril 2019, p. 5. Pour une critique de cette décision et un point de vue favorable à l'acquisition de *F-35*, voir : BRAUß Heinrich et MÖLLING Christian, « [Germany's Role in NATO's Nuclear Sharing: The Purchasing Decision of the Tornado's Successor Aircraft](#) », DGAP, Policy brief n° 4, février 2020, 8 pages.

247. Ursula von der Leyen (CDU) est élue présidente de la Commission européenne le 16 juillet 2019 et quitte son poste de ministre de la Défense en Allemagne le lendemain.

248. Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht](#) », *loc. cit.*, 13 mai 2020, p. 19714-19715 ; Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage: "Transparente Entscheidungskriterien für die Tornado-Nachfolge"](#) », Drucksache 19/32618, 29 septembre 2021, p. 2.

249. Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 29 septembre 2021, p. 4.

250. KRISTENSEN Hans, « [NNSA Removes F/A-18F Super Hornet From Nuclear Bomb Fact Sheet](#) », *Federation of American Scientists*, 15 décembre 2021.

Tornado, par des *Eurofighter*. Le gouvernement le justifie par l'ambition de « *préserver et promouvoir le savoir-faire technique et industriel en Allemagne* » ainsi que de garantir les emplois des travailleurs de l'industrie de défense allemande²⁵¹.

Quatre arguments sont principalement mobilisés pour justifier le choix du *F/A-18* pour assurer les missions de partage nucléaire, plutôt que le *F-35* ou le *F-15*. D'abord, l'*Eurofighter* et le *F/A-18* sont retenus, car ils offrent « *des risques techniques plus faciles à évaluer et donc à calculer [et] un meilleur rapport coûts/avantages prévu*²⁵² ». Ensuite, l'équipage à deux personnes du *F/A-18F* et de l'*EA-18G* correspond mieux aux besoins de la *Luftwaffe* que le *F-35* monoplace²⁵³. De plus, pour « *garantir un haut niveau de capacité de pénétration et de survie* », le ministère de la Défense préfère compter sur la collaboration entre des *F/A-18F* qui bombarderaient et des *EA-18G* qui les protégeraient des défenses antiaériennes ennemies par leurs capacités de brouillage, plutôt que sur le seul *F-35* et sa furtivité²⁵⁴. Enfin, le *F-35* serait plus difficile à intégrer dans le SCAF franco-germano-espagnol à l'horizon 2040²⁵⁵.

Après les élections législatives de septembre 2021, un nouveau gouvernement dirigé par Olaf Scholz (SPD) arrive au pouvoir en décembre. En mars 2022, le ministère de la Défense, maintenant dirigé par Christine Lambrecht (SPD), renonce au projet d'achat de *F/A-18* de sa prédécesseuse et annonce une commande de 35 *F-35* spécifiquement pour la mission de partage nucléaire et de 15 *Eurofighter ECR* qui reprendront le rôle de guerre électronique des *Tornado ECR*²⁵⁶. Cette commande de *F-35* ne vise pas à remplacer l'intégralité des 85 *Tornado IDS* de la *Luftwaffe*, mais uniquement ceux affectés aux missions de bombardement nucléaire et de guerre électronique²⁵⁷. L'option d'une commande

251. « *Technisches und industrielles Know-how wird mit dieser Entscheidung in Deutschland erhalten und gefördert* » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 29 septembre 2021, p. 3.

252. « *besser abschätzbare und damit kalkulierbare technische Risiken, eine prognostizierte bessere Kosten- und Nutzenrelation und im Hinblick auf die F-35 auch das politische Bekenntnis zum europäischen Zukunftsprojekt NGWS/FCAS*. » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 29 septembre 2021, p. 2-3.

253. Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 29 septembre 2021, p. 3.

254. « *ein hohes Maß an Durchsetzungsfähigkeit und Überlebensfähigkeit gewährleisten* » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 29 septembre 2021, p. 5. Voir également : Deutscher Bundestag, « [Schriftliche Fragen](#) », *loc. cit.*, 19 juin 2020, p. 55. Pour un point de vue sur le débat entre furtivité et brouillage : MAJUMDAR Dave, « [Stealth Vs. Electronic Attack](#) », *USNI News*, 21 avril 2014.

255. Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht](#) », *loc. cit.*, 13 février 2019, p. 9271-9272 ; Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht: 82. Sitzung](#) », Plenarprotokoll 19/82, 20 février 2019, p. 9593-9594 ; Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage](#) », *loc. cit.*, 29 septembre 2021, p. 2-3, 9. Pour une analyse détaillée des implications du choix du successeur du *Tornado* en Allemagne sur le SCAF, voir la première partie de cette étude : LONGUET Samuel, « [Acquérir le F-35](#) », *loc. cit.*, p. 2-10.

256. Bundesministerium der Verteidigung, « [Entscheidung über die Nachfolge](#) », *loc. cit.* ; Bundesministerium der Verteidigung, « [F-35: Nachfolger für den Tornado](#) », 14 mars 2022.

257. Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage: "Zukunft des Eurofighters und des militärischen Luftfahrzeugbaus in Deutschland"](#) », Drucksache 20/4525, 17 novembre 2022, p. 3.

d'*Eurofighter* pour remplacer le reste – en fait, la majorité – des *Tornado* allemands reste donc ouverte.

Le cabinet Scholz justifie son choix divergent de celui de son prédécesseur par quatre arguments, qui répondent pour certains à ceux avancés les années précédentes pour défendre le choix du *F/A-18*²⁵⁸. D'abord, les performances du *F-35* se sont améliorées. Le gouvernement s'emploie ainsi à minimiser les défauts encore présents sur l'avion et se montre confiant sur le fait qu'ils seront résolus d'ici à son entrée en service en Allemagne²⁵⁹. Ensuite, le fait qu'il soit devenu le « système de référence au sein de l'OTAN » permettra la meilleure interopérabilité avec les Alliés sur le long terme²⁶⁰. De plus, contrairement à ce qu'affirmait le gouvernement précédent, le *F-35* serait *a priori* compatible avec le *SCAF*, qui devrait être capable d'intégrer toutes les plateformes de génération précédente²⁶¹. Enfin – et c'est l'argument central,

« Le critère décisif est la capacité à reprendre sans rupture la participation nucléaire du Tornado, ce que le F-35A remplit avec le moins de risques techniques, temporels et financiers »²⁶². »

Dans sa Stratégie de sécurité nationale de juin 2023, le cabinet Sholtz insiste aussi sur cet engagement de l'Allemagne à fournir des avions à capacité nucléaire « sans interruption » pour contribuer au partage nucléaire²⁶³. Autrement dit, le gouvernement a estimé qu'il était plus prudent pour garantir le maintien de la capacité nucléaire de la *Luftwaffe* de compter sur le *F-35* dont la capacité à emporter la *B61-12* devrait être certifiée début 2024 pour l'*U.S. Air Force*²⁶⁴, plutôt que sur le *F/A-18* pour lequel il faudrait démarrer un processus de certification long et coûteux. Faire certifier le *F/A-18* aurait en outre représenté un coût à la charge de l'Allemagne, puisque les États-Unis ne comptent pas donner une capacité nucléaire à cet avion pour la *U.S. Navy*²⁶⁵. Dans le cas allemand, il est donc clair que la facilité

258. Principalement explicités dans ces deux réponses à des questions parlementaires : Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage : "Deutschlands außenpolitische Rolle im Rahmen der atomaren Abschreckungspolitik der NATO"](#) », Drucksache 20/2168, 2 juin 2022, p. 4 ; Deutscher Bundestag, [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 17 novembre 2022, p. 4.

259. Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht: 46. Sitzung](#) », Plenarprotokoll 20/46, 6 juillet 2022, p. 4813-4814 ; Deutscher Bundestag, « [Stenografischer Bericht: 72. Sitzung](#) », Plenarprotokoll 20/72, 30 novembre 2022, p. 8442.

260. « *Referenzsystem* » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 2 juin 2022, p. 4.

261. Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage: "Einigung in den Verhandlungen zu FCAS – Ergebnisse, Eckdaten, weiterer Projektverlauf"](#) », Drucksache 20/5390, 23 janvier 2023, p. 19.

262. « *Entscheidendes Kriterium ist die Fähigkeit zur bruchfreien Übernahme der Nuklearen Teilhabe vom TORNADO, was durch die F-35A mit den geringsten technischen, zeitlichen und finanziellen Risiken erfüllt wird.* » [traduction libre] : Deutscher Bundestag, « [Antwort der Bundesregierung](#) », *loc. cit.*, 17 novembre 2022, p. 4.

263. Le gouvernement fédéral, « [Robustesse. Résilience. Durabilité.](#) », *loc. cit.*, p. 32.

264. Office of the Under Secretary of Defense (Comptroller)/Chief Financial Officer, « [Defense Budget Overview](#) », *loc. cit.*, p. 2-3.

265. KRISTENSEN Hans, « [NNSA Removes F/A-18F](#) », *loc. cit.*

avec laquelle un avion peut obtenir la certification états-unienne pour larguer la bombe nucléaire *B61-12* a été décisive dans ce choix, ce qui traduit une certaine influence états-unienne sur cette question via la maîtrise du processus de certification.

CONCLUSION

En Belgique et en Allemagne, les débats politiques au sujet du remplacement des *F-16* et des *Tornado* ont eu lieu dans un contexte globalement favorable à la poursuite du partage nucléaire au sein de l'OTAN. En effet, l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité en 2009 pour renégocier cette politique n'a pas donné de résultats concrets avant d'être rapidement refermée par une perception – par ailleurs critiquable – de plus en plus inquiétante de la menace nucléaire russe.

En Belgique, la publication du *Preparatory Survey* au remplacement du *F-16* en juin 2014 puis du RfGP en mars 2017 et la tenue de plusieurs dizaines d'auditions à la Chambre laissaient espérer une certaine transparence dans le processus de choix du futur avion de combat de la Composante Air. Celui-ci laisse pourtant une impression de flou sur de nombreux points, dont la question de la capacité nucléaire de l'avion choisi. Les déclarations de l'exécutif belge à ce sujet ont été contradictoires, laissant entendre tantôt que la Belgique entend conserver son rôle dans le partage nucléaire au sein de l'OTAN, tantôt que le critère d'emport nucléaire ne pèse pas ou peu sur le choix d'un nouvel avion. Le contraste est fort avec la transparence dont ont fait preuve les autorités allemandes à ce même sujet, annonçant dès le début de la procédure qu'elles cherchaient un remplaçant au *Tornado* spécifiquement pour poursuivre le partage nucléaire. Il n'y a d'ailleurs pas que dans la comparaison avec l'Allemagne que le manque de transparence belge a été criant. En mars 2002, quand on lui demande si le *F-35* reprendra le rôle nucléaire du *F-16*, le gouvernement néerlandais répond simplement « *oui*²⁶⁶ ». Plus d'une décennie plus tard, un gouvernement belge a donc mis quatre ans à esquisser une question à laquelle il était possible de répondre en un mot.

C'est donc le cas allemand qui est le plus éclairant pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le choix du remplaçant à un avion doté d'une capacité nucléaire. Si les autorités états-uniennes n'ont pas interdit officiellement à l'Allemagne de remplacer ses *Tornado* par d'autres avions européens, ils ont pu exercer une certaine influence sur les choix allemands. En effet, les avions devant emporter et larguer les *B61* stockées en Europe doivent être certifiés par les États-Unis. Ces derniers ayant présenté cette procédure de certification comme plus complexe et surtout plus longue pour un avion européen, l'Allemagne a donc dû se rabattre sur un avion états-unien. Entre le *F/A-18* et le *F-35*, l'Allemagne a finalement choisi l'avion dont la certification nucléaire est déjà prévue par les États-Unis et celui déjà sélectionné par tous les autres États européens participant au partage nucléaire.

266. « *Ligt het in de bedoeling om de JSF de huidige NAVO nucleaire taak van de F-16 over te laten nemen ? – Ja.* » [traduction libre] : Tweede Kamer der Staten-Generaal, « [Behoeftestelling vervanging F-16: List van vragen en antwoorden vastgesteld 7 maart 2002](#) », Kamerstuk 26488 nr. 9, 13 mars 2002, p. 35.

LES RAPPORTS DU GRIP

2019/1	Évolutions et défis du maintien de la paix. Recueil de publications de l'Observatoire Boutros-Ghali , Collectif, 104 p., 10 €	2021/3	La CODECO, au coeur de l'insécurité en Ituri , Adolphe Agenonga Chober, Georges Bergehezan, 30 p., 10 €
2019/2	Résumé du SIPRI Yearbook 2019 - Armements, désarmement et sécurité internationale , Traduction GRIP, 20 p., gratuit	2021/4	Résumé du SIPRI Yearbook 2021 - Armements, désarmement et sécurité internationale , Traduction GRIP, 20 p., gratuit
2019/3	Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2019 , SIPRI/GRIP, 60 p., 10 €	2021/5	Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020 , SIPRI/GRIP, 48 p., 10 €
2019/4	La Chine au Nicaragua et au Panama: Une nouvelle branche des routes de la soie en Amérique centrale ? , Thierry Kellner et Sophie Wintgens, 48 p., 10 €	2021/6	Robots tueurs: Le début de la fin? , Stan Brabant, 28 p., 10 €.
2019/5	Enfants-soldats en RDC : évolution et perspectives de la lutte contre leur recrutement , Maria Camello, 40 p., 10 €	2021/7	Est de la RDC : le paradoxe d'un état de siège et d'une insécurité grandissante , Adolphe Agenonga Chober, 28 p., 10 €
2020/1	La machine de guerre saoudienne à l'épreuve de ses ambitions , Georges Bergehezan, 64 p., 10 €	2022/1	Industries de défense saoudienne et émiratie : défis semblables, évolutions divergentes , Georges Bergehezan, 28 p., 10 €
2020/2	L'élargissement de la «responsabilité de protéger» aux urgences climatiques - une fausse bonne idée , Marion Dussuchal, 44 p., 10 €	2022/2	Résumé du SIPRI Yearbook 2022 – Armements, désarmement et sécurité internationale , Traduction GRIP, 32 p., 10 €
2020/3	Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020 , Luc Mampaey, 60 p., 10 €	2022/3	Dépenses militaires, production et transferts d'armes , Compendium 2020, GRIP/SIPRI, 52 p., 10 €
2020/4	Résumé du SIPRI Yearbook 2020 - Armements, désarmement et sécurité internationale , Traduction GRIP, 20 p., gratuit	2022/4	Si importantes qu'elles disparaissent. L'invisibilité des femmes combattantes dans les programmes DDR , Clémence Buchet-Couzy, 28 p., 10 €
2021/1	Comment renforcer le rôle de l'UE dans les exportations d'armes , Maria Camello, Léo Géhin, Federico Santopinto, 28 p., 10 €	2023/1	La Turquie, nouveau leader des non-alignés? , Georges Bergehezan, 36 p.
2021/2	Nucléaire iranien. Obstacles et enjeux d'un accord renouvelé entre Washington et Téhéran , Vincent Eiffing, 36 p., 10 €	2023/2	Résumé du SIPRI Yearbook 2023 – Armements, désarmement et sécurité internationale , Traduction GRIP, 24 p.
		2023/3	Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2023 , SIPRI/GRIP, 52 p., 10 €

Pour commander votre exemplaire de ce Rapport du GRIP, rendez-vous sur www.grip.org / publications / rapports (10 € frais de port inclus)

FAUT-IL ACHETER LE F-35 POUR PARTICIPER AU PARTAGE NUCLÉAIRE DANS L'OTAN ?

Plusieurs États européens participent au partage nucléaire au sein de l'OTAN, une politique conçue pour leur donner un rôle dans la dissuasion nucléaire de l'Alliance atlantique. Dans le cadre de cette politique, des bombes nucléaires aéroportées états-uniennes sont stockées sur des bases aériennes européennes et ce sont les avions des forces aériennes de certains États européens – notamment les forces aériennes belge et allemande – qui seraient chargées de les larguer sur un adversaire en cas de guerre nucléaire.

La participation à ce partage nucléaire a un impact sur les acquisitions des forces aériennes concernées : elles doivent en effet disposer d'avions compatibles avec les bombes états-uniennes stockées en Europe. Dès lors, la question qui se pose est celle de la contrainte sur le choix d'un avion de combat que fait peser une participation au partage nucléaire de l'OTAN. Les États européens qui participent à cette politique doivent-ils nécessairement acheter des avions états-uniens pour emporter des bombes nucléaires états-uniennes ?

Toutes les forces aériennes concernées ont choisi le F-35 du constructeur états-unien Lockheed Martin comme futur avion pour assurer cette participation nucléaire. La Belgique et l'Allemagne ont fait ce choix relativement récemment, respectivement en 2018 et en 2022. L'objet de ce rapport est d'en analyser les déterminants.

Ce rapport revient d'abord sur le contexte dans lequel il a été décidé au sein de l'OTAN de continuer à baser des armes nucléaires états-uniennes en Europe après la fin de la Guerre froide et de développer des avions pour les larguer. Il montre ensuite que dans le cas de la Belgique, le débat sur la capacité d'import nucléaire du nouvel avion des forces aériennes belges n'a pas vraiment eu lieu, du fait des non-dits du gouvernement. Il s'intéresse enfin au processus sinueux qui a conduit l'Allemagne à choisir le F-35 pour perpétuer sa participation nucléaire.



Samuel Longuet est chargé de recherche au GRIP depuis septembre 2022. Il a étudié les relations internationales et le droit international et est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB).

